



Gérer son argent et planifier pour l'avenir : principales constatations de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014

ACFC, Recherche et politiques

Rapport final – le 24 novembre 2015

Novembre 2015

N° de catalogue : FC5-42/2015F-PDF

ISBN : 978-0-660-03659-5

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, 2015

*This document is also available in English under the title **Managing Money and Planning for the Future - Key Findings from the 2014 Canadian Financial Capability Survey.***

Sommaire

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) est un organisme fédéral indépendant qui a pour mandat d'informer et de protéger les consommateurs de produits et de services financiers. Son mandat consiste entre autres à surveiller et à évaluer les tendances et les nouveaux enjeux susceptibles d'avoir une incidence sur les consommateurs de produits et de services financiers. En 2014, l'ACFC a parrainé l'Enquête canadienne sur les capacités financières (l'ECCF de 2014), enquête nationale menée auprès des consommateurs par Statistique Canada pour jeter de la lumière sur les connaissances, les capacités et les comportements autodéclarés des Canadiens relativement à une gamme de questions financières. Les résultats de l'Enquête fournissent un point de repère pour évaluer la situation financière des Canadiens par rapport à un certain nombre d'indicateurs du bien-être financier.

Le présent rapport présente les résultats de l'ECCF de 2014 sur les indicateurs liés à deux domaines d'intérêt : aider les Canadiens à gérer leur argent et leurs dettes judicieusement ainsi qu'à planifier et à épargner pour l'avenir. Le rapport décrit également les résultats obtenus par certains groupes sociodémographiques, dont les Autochtones vivant hors réserve, les nouveaux arrivants au Canada et les salariés à faible revenu, et il analyse ces résultats en fonction du groupe d'âge, du niveau d'études, du revenu du ménage et de l'état matrimonial.

Le rapport souligne différents types de connaissances, de capacités et de comportements qui contribuent à la littératie financière des Canadiens, par exemple :

- Savoir faire un suivi de ses dépenses et établir un budget efficacement est une capacité essentielle qui permet aux gens de vivre selon leurs moyens et de sentir qu'ils ont une bonne maîtrise de leur vie financière.
- Un budget personnel est un outil important pour atteindre ses objectifs financiers, et il permet de mieux s'adapter aux conditions changeantes et d'absorber les chocs en période de tensions financières.
- La vérification régulière du solde des comptes bancaires aide les gens à faire attention à leurs dépenses et peut les guider dans leur planification financière.
- Il est essentiel de planifier son avenir financier si l'on veut réaliser des objectifs financiers comme la planification des études des enfants et la planification financière en prévision de la retraite.

Capacité financière des Canadiens — forces évidentes et points à privilégier à l’avenir

Certaines constatations clés font ressortir les forces des Canadiens en matière de littératie financière ainsi qu’un certain nombre de questions sur lesquelles on pourrait se pencher pour améliorer le bien-être financier de nombreux Canadiens. Si l’on se fit à ce que les Canadiens ont déclaré relativement à leurs connaissances, à leurs compétences et à leurs comportements en matière de finances :

- Plus des deux tiers des Canadiens réussissent à s’acquitter de leurs factures et de leurs paiements.
- Près de la moitié des Canadiens établissent un budget, et la grande majorité d’entre eux respectent toujours ou presque toujours ce budget.
- Les deux tiers des Canadiens vérifient le solde de leurs comptes fréquemment (sur une base hebdomadaire ou quotidienne).
- Les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit sont les types les plus courants de dettes contractées par les Canadiens.
- Près des trois quarts des parents canadiens épargnent pour les études de leurs enfants.
- Les deux tiers des Canadiens (qui n’ont pas encore pris leur retraite) se préparent financièrement à leur retraite. Presque la même proportion de personnes affirment ne pas connaître le montant d’argent qu’elles devraient épargner.
- La population autochtone vivant hors réserve, les salariés à faible revenu et les nouveaux arrivants au Canada sont soumis à de plus grandes tensions financières.

Quelques points de départ clés pour les mesures et les enquêtes à venir

Les constatations de l’ECCF de 2014 mentionnées dans le présent rapport sont une source riche de données et d’information. Elles envoient un certain nombre de messages généraux qui ont une incidence sur les politiques et les programmes d’enseignement en littératie financière et bien au-delà, sur différents domaines sociaux et économiques. Voici quelques données qui constituent un point de départ pour la prise de mesures et la tenue d’enquêtes ultérieures :

- Trop peu de Canadiens ont un budget.
- Les salariés à revenu élevé ont le niveau d’endettement le plus élevé et ils n’ont pas de difficulté à payer leurs factures.
- Les Canadiens ne se préparent pas suffisamment à leur retraite, et les salariés à faible revenu et les Autochtones vivant hors réserve sont particulièrement à risque.
- L’obtention d’un diplôme d’études postsecondaires va de pair avec une meilleure gestion financière et un mieux-être financier.

Table des matières

Sommaire	i
Introduction	1
À propos du présent rapport	1
Faits saillants de la méthodologie	1
I Gérer son argent et ses dettes	3
S'acquitter de ses factures et de ses paiements	3
Établir un budget	8
Vérifier le solde de ses comptes	13
Les dettes	17
II Planifier pour l'avenir	21
Épargner pour les études des enfants	21
Se préparer financièrement à la retraite	26
Combien épargner pour la retraite?.....	30
Comment les Canadiens épargnent-ils pour la retraite?.....	33
III Conclusion	38
Bibliographie	40
Annexe A : À propos de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014	41
Annexe B : Description des principales variables	44
Annexe C : Autres constatations — Perspectives régionales	50

Introduction

À propos du présent rapport

Le présent rapport, intitulé *Gérer son argent et planifier pour l'avenir*, fait état des résultats descriptifs obtenus dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014, enquête nationale qui a été parrainée par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et menée par Statistique Canada pour faire la lumière sur les connaissances, les capacités et les comportements des Canadiens en matière de finances. Ces résultats permettent à la fois de fournir un point de repère pour évaluer la situation financière des Canadiens par rapport aux indicateurs du bien-être financier, ainsi que d'éclairer les efforts visant à augmenter le niveau de la littératie financière des Canadiens.

Faits saillants de la méthodologie

L'ECCF de 2014 est une enquête transversale représentative de la population canadienne qui a été conçue pour recueillir de l'information sur la gestion de l'argent au quotidien et l'établissement d'un budget ainsi que sur la planification financière à long terme chez les adultes (âgés de 18 ans et plus) vivant au Canada. L'ECCF a été menée pour la première fois en 2009, puis une deuxième fois en 2014.

Des analyses descriptives des indicateurs du bien-être financier ont été réalisées relativement à deux domaines d'intérêt : aider les Canadiens à gérer leur argent et leurs dettes judicieusement, ainsi qu'à planifier et à épargner pour l'avenir. Les résultats sont présentés sous forme de données regroupées et non regroupées pour tenir compte des résultats obtenus pour certains groupes sociodémographiques. Plus précisément, les résultats sont présentés pour les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve, les nouveaux arrivants au Canada¹ et les salariés à faible revenu. Les données ont aussi été analysées en fonction du groupe d'âge, du niveau d'études, du revenu du ménage et de l'état matrimonial. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la méthodologie utilisée à l'annexe A et à l'annexe B du présent rapport. Les principales constatations par province ou par région du Canada, le cas échéant, sont présentées à l'annexe C².

¹ Dans la majorité des analyses présentées dans le présent rapport, les « nouveaux arrivants » désignent les personnes qui ont immigré au Canada en 2000 ou après. Pour certaines variables, toutefois, le terme « nouveaux arrivants » désigne toutes les personnes qui ont immigré au Canada au cours de leur vie et non à une période précise de leur vie. Tout au long du rapport, une note accompagne les cas où cette dernière définition s'applique. De plus amples renseignements sont fournis à l'annexe B du présent rapport.

² Les résultats de l'enquête dans les provinces de l'Atlantique (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador) ont été regroupés parce que la taille des échantillons était trop petite et que les conditions économiques sont semblables d'une province à l'autre. Les résultats pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont été regroupés pour les mêmes raisons.

Contexte

L'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) a été menée pour la première fois en 2009 par Statistique Canada. Elle était parrainée conjointement par Emploi et développement social Canada (anciennement appelé Ressources humaines et Développement des compétences Canada), le ministère des Finances Canada et l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. L'ECCF a été conçue pour dresser le portrait des connaissances, des compétences et des comportements des Canadiens en ce qui a trait à la gestion financière personnelle. En 2014, l'enquête a été menée une seconde fois en utilisant le même format, les mêmes questions et la même méthodologie afin d'assurer la comparabilité des données avec celles de 2009. Le présent rapport, *Gérer son argent et planifier pour l'avenir*, cite les résultats de l'ECCF de 2009 au besoin.

I Gérer son argent et ses dettes

Savoir faire un suivi de ses dépenses et établir un budget efficacement est une capacité essentielle qui permet aux gens de vivre selon leurs moyens et de sentir qu'ils ont une bonne maîtrise de leur vie financière. La gestion de l'argent peut être considérée comme deux composantes ou capacités essentielles : la capacité à joindre les deux bouts et la capacité à tenir une comptabilité (McKay, 2011).

La présente section du rapport contient une description des données recueillies dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014 sur plusieurs sujets liés à ces deux composantes, à savoir s'acquitter de ses factures et de ses paiements, établir un budget, vérifier le solde de ses comptes et s'acquitter de ses dettes.

S'acquitter de ses factures et de ses paiements

En général, les Canadiens se disent satisfaits d'eux-mêmes en ce qui a trait aux indicateurs liés à la gestion de l'argent utilisés dans l'ECCF de 2014. Plus précisément, 81 % d'entre eux croient que leur capacité à joindre les deux bouts est très bonne ou bonne, alors que 72 % d'entre eux croient que leur capacité à tenir une comptabilité est très bonne ou bonne. Près d'un tiers des Canadiens affirment qu'ils ont de la difficulté à s'acquitter de leurs factures et de leurs paiements (29 %) ou qu'ils ne réussissent pas à s'en acquitter (2 %) (figure 1). Les Autochtones vivant hors réserve sont moins susceptibles de s'acquitter de leurs factures et de leurs paiements. En effet, la moitié d'entre eux déclarent avoir de la difficulté à s'acquitter de leurs factures (46 %) ou être incapables de s'en acquitter (4 %) (figure 1). Une proportion relativement élevée (20 %) de Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve ont accusé un retard sur un ou plusieurs paiements au cours de la dernière année (figure 2).

Figure 1 : S'acquitter de ses factures et de ses paiements — Groupe de population

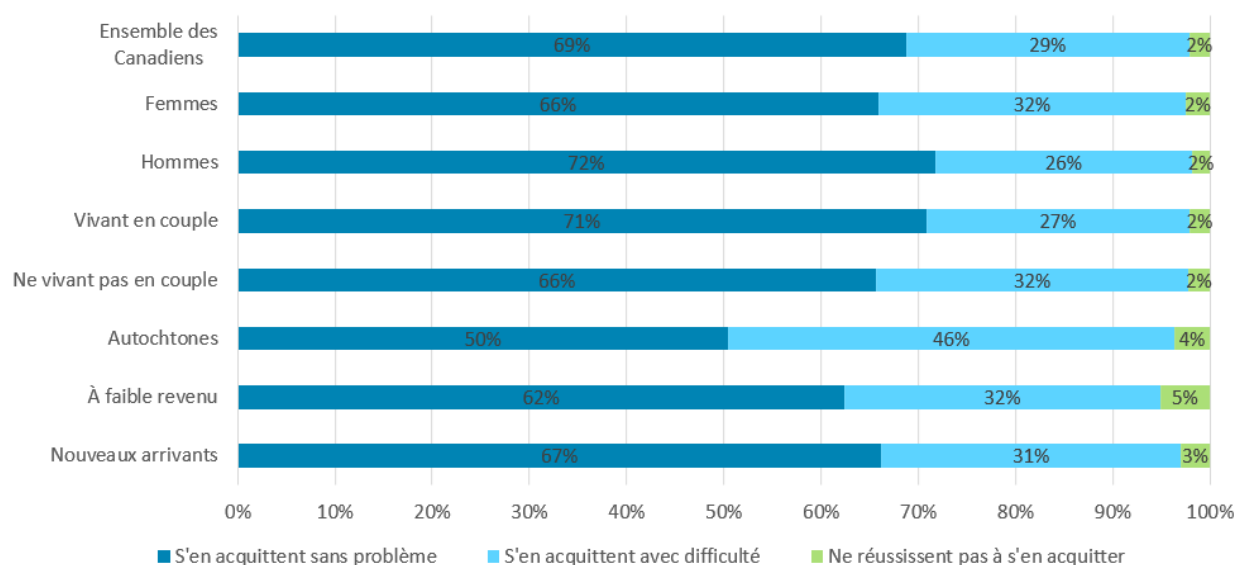
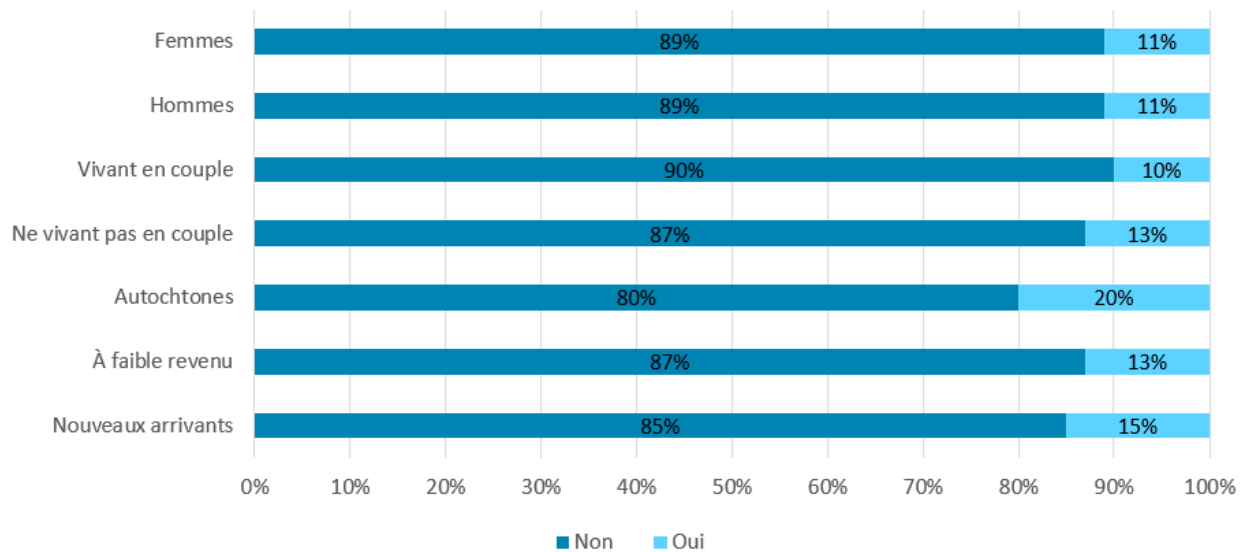
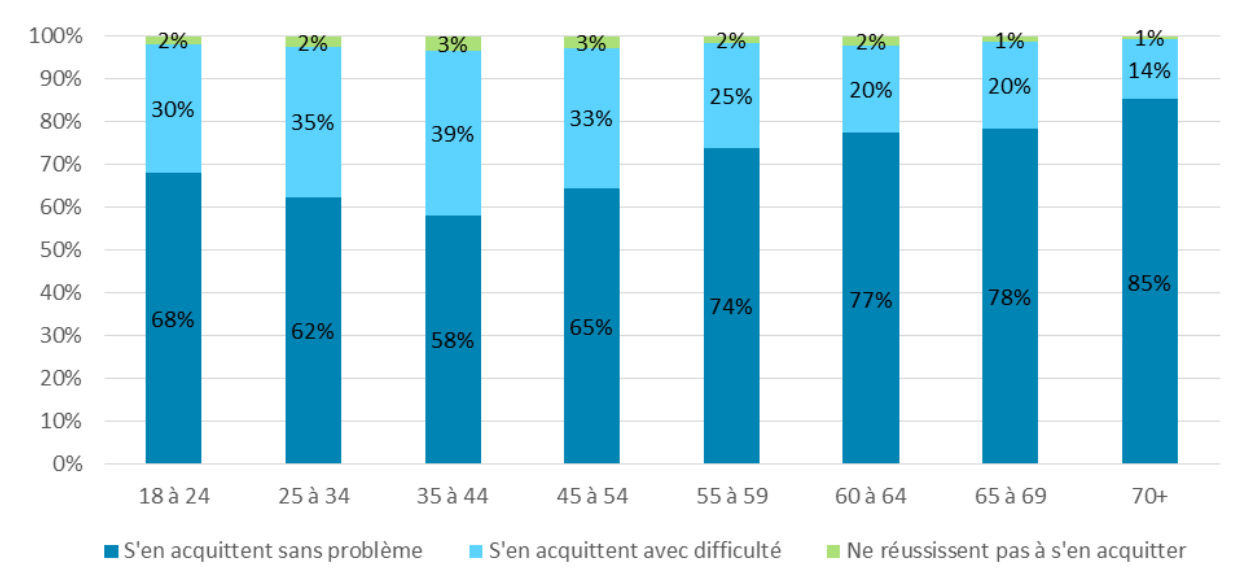


Figure 2 : Un ou plusieurs paiements en retard (factures, logement, prêts) — Groupe de population



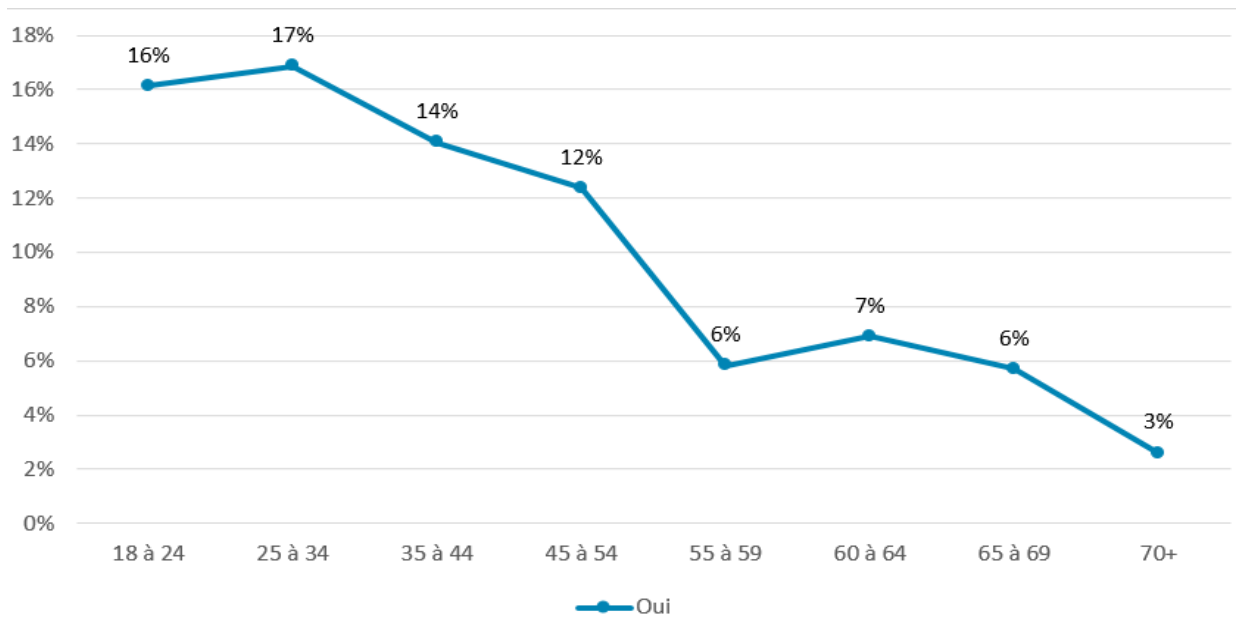
Parmi les Canadiens âgés de 35 à 44 ans, 42 % ont de la difficulté à respecter leurs engagements financiers (39 %) ou n’y arrivent pas (3 %), ce qui représente un taux plus élevé que chez tous les autres groupes d’âge (figure 3).

Figure 3 : S’acquitter de ses factures et de ses paiements — Groupe d’âge



Il existe une relation négative entre l’âge et le fait de payer ses factures à temps. En effet, les personnes qui font partie des groupes d’âge les moins élevés sont plus susceptibles d’avoir accusé un retard sur leurs paiements au cours de la dernière année que les personnes qui font partie des groupes d’âge les plus élevés (figure 4).

Figure 4 : Un ou plusieurs paiements en retard (factures, logement, prêts) — Groupe d'âge



Les données de l'enquête révèlent que les personnes ayant un niveau d'études moins élevé sont plus susceptibles de déclarer avoir de la difficulté à s'acquitter de leurs factures et de leurs paiements, bien que les personnes ayant fait des études postsecondaires partielles soient plus susceptibles que les personnes ayant un niveau d'études moins élevé ou plus élevé de déclarer qu'elles ont un ou plusieurs paiements en retard (figure 5).

Figure 5 : Un ou plusieurs paiements en retard (factures, logement, prêts) — Groupe d'âge

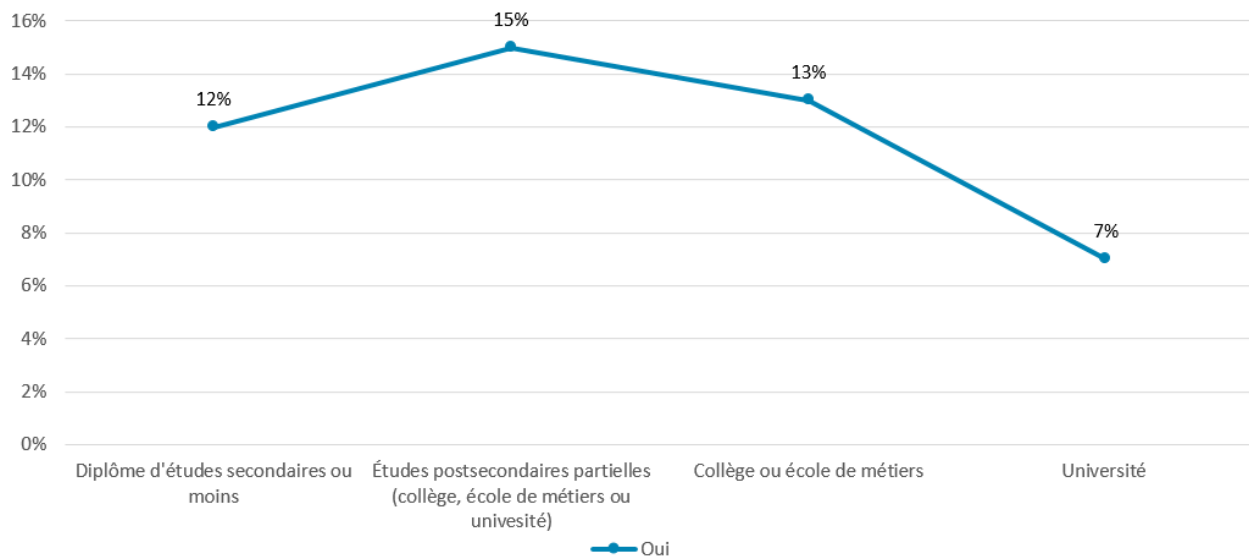


Figure 6 : S'acquitter de ses factures et de ses paiements — Quintile de revenu

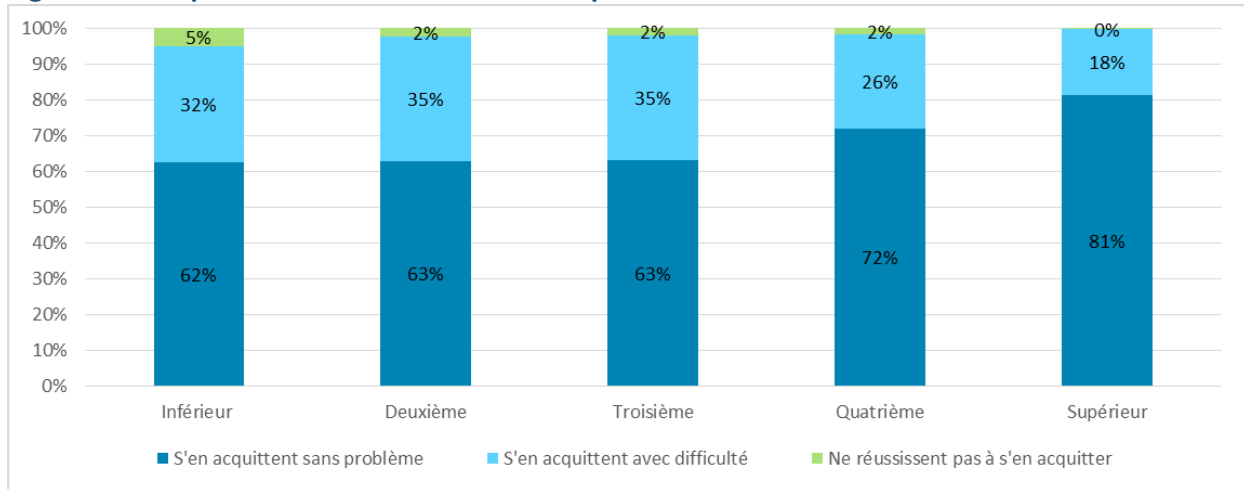
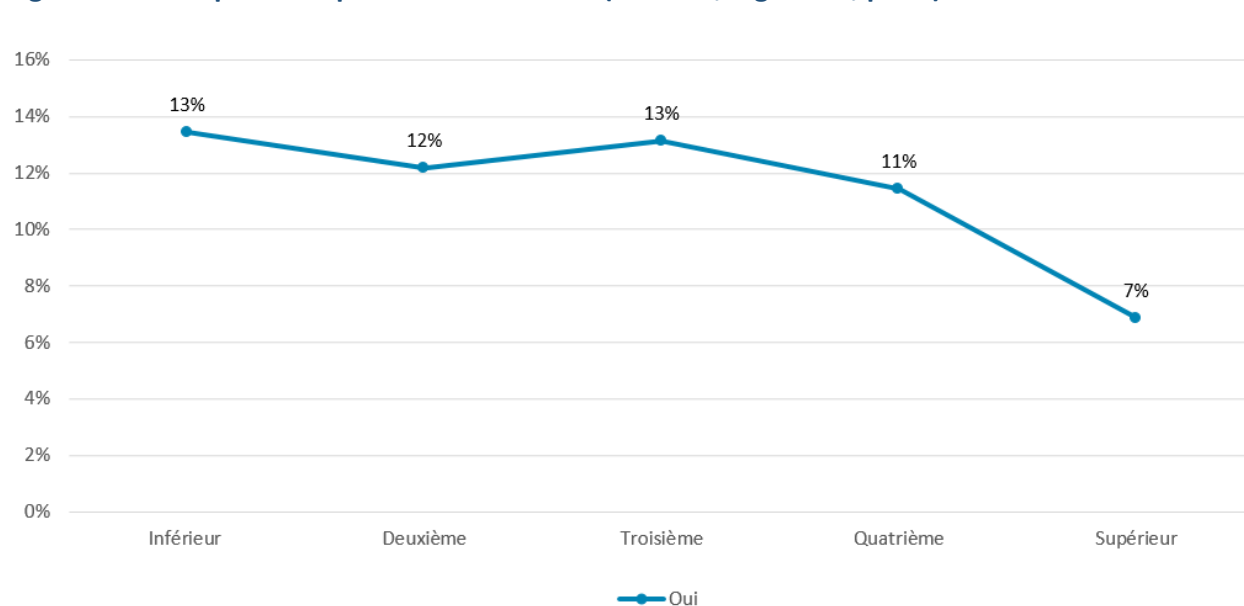


Figure 7 : Un ou plusieurs paiements en retard (factures, logement, prêts) — Quintile de revenu



Les données révèlent également qu'il existe une relation entre le revenu et le fait de s'acquitter de ses factures. La proportion des personnes qui s'acquittent de leurs factures sans problème est moins élevée dans l'ensemble des quatre quintiles de revenu inférieurs, et plus élevée dans le quintile supérieur (figure 6). Les Canadiens se trouvant dans le quintile de revenu inférieur sont plus susceptibles de déclarer avoir un ou plusieurs paiements en retard (13 %) que les personnes se trouvant dans le quintile de revenu supérieur (7 %) (figure 7).

S'acquitter de ses factures et de ses paiements...

Discussion

L'analyse présentée ci-dessus révèle que les trois groupes démographiques qui ont le plus de difficulté à joindre les deux bouts sont les Canadiens âgés de 35 à 44 ans, les Canadiens ayant un niveau d'études moins élevé et les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve.

Ce sont les Canadiens âgés de 35 à 44 ans qui ont le plus de difficulté à joindre les deux bouts. Il s'agit là d'une constatation qui n'a pas changé depuis 2009. Il est probable que cette constatation témoigne des exigences financières considérables auxquelles font face de nombreuses personnes de ce groupe d'âge. Par exemple, comme il est mentionné dans la documentation, 60 % de la dette du Canada est détenue par les personnes âgées de moins de 45 ans, particulièrement par les jeunes propriétaires et les jeunes familles (Chawla et Uppal, 2012).

En 2009, les personnes qui avaient entamé des études postsecondaires sans les terminer avaient aussi plus de difficulté que les autres à joindre les deux bouts (Arrowsmith et Pignal, 2010). Il existe des raisons pour lesquelles les Canadiens ayant effectué des études postsecondaires partielles sont susceptibles d'avoir de la difficulté à joindre les deux bouts. Tout d'abord, ce groupe est constitué de nombreux jeunes (44 % d'entre eux sont âgés de 18 à 24 ans), ce qui donne à penser que bon nombre sont des étudiants en voie de terminer leurs études, groupe qui est habituellement soumis à d'importantes tensions financières à court terme. Ce groupe est également constitué d'anciens étudiants qui ont seulement fait des études collégiales ou universitaires partielles. Ce dernier groupe d'étudiants est susceptible d'avoir de la difficulté à rembourser la dette cumulative contractée en cours de leurs études, car il ne bénéficie pas des avantages sur le marché du travail associés à l'obtention d'un diplôme postsecondaire (Luong, 2010). C'est ce dernier groupe qui est le plus à risque d'avoir de la difficulté plus tard à s'acquitter de ses factures et de ses paiements.

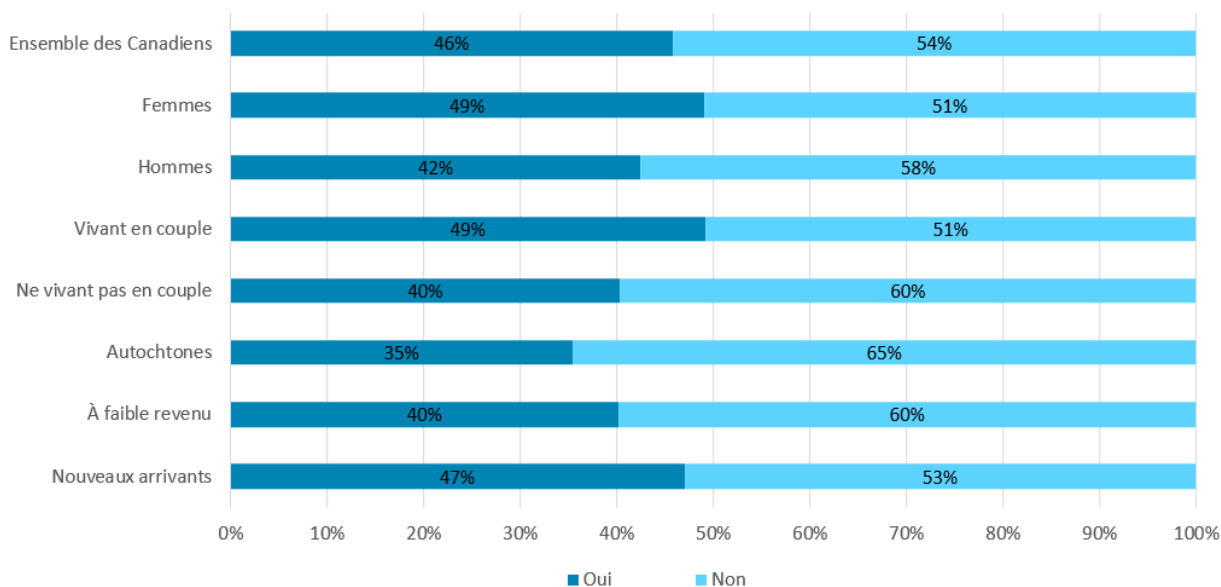
Étonnamment, la moitié des Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve ont de la difficulté à respecter leurs engagements financiers ou en sont incapables. Cette situation est probablement attribuable à une combinaison des deux constatations précédentes (liées à l'âge et au niveau d'études), auxquelles s'ajoutent des facteurs sociaux et environnementaux propres aux Canadiens d'origine autochtone. Par exemple, le taux de chômage chez les Canadiens d'origine autochtone est nettement plus élevé que chez les autres groupes démographiques, et la population autochtone est plus jeune et a un niveau d'études moins élevé que l'ensemble de la population canadienne (Collin, 2011). Comme le souligne Collins, un certain nombre d'obstacles culturels (p. ex., la langue et les économies non monétaires) et structurels (p. ex., l'éloignement, le manque d'accès aux services financiers) qui nuisent à l'inclusion financière et à la littératie financière sont propres aux peuples autochtones.

Établir un budget

L'établissement d'un budget personnel est probablement le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs financiers. Fernbach, Kan et Lynch (2015) ont découvert que les personnes qui établissent un budget sont plus aptes à s'adapter aux conditions changeantes et à absorber les chocs en période de tensions financières que celles qui ne font pas de budget : « Les personnes qui établissent un budget planifient mieux leurs priorités lorsqu'elles font face à des contraintes que les personnes qui n'établissent pas de budget, et elles ont moins de comportements dysfonctionnels tels que les dépenses excessives et les achats compulsifs » (Fernbach, Kan, et Lynch, 2015).

Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête révèlent que près de la moitié (46 %) des Canadiens ont un budget (figure 8a) et que la plupart d'entre eux (93 %) affirment qu'ils respectent toujours ou habituellement leur budget (figure 8b). Les personnes les moins susceptibles d'avoir un budget sont les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve (35 %), les salariés à faible revenu (40 %), les personnes qui ne vivent pas en couple³ (40 %) et les hommes (42 %). À l'instar de l'ensemble de la population, la grande majorité (91 % à 95 %) des personnes de ces groupes qui ont un budget indiquent qu'elles respectent toujours ou habituellement leur budget (figure 8b).

Figure 8a : Avez-vous un budget? — Groupe de population



³ Personnes célibataires, veuves, séparées ou divorcées.

Figure 8b : Respectez-vous votre budget? — Groupe de population

	Ensemble des Canadiens	Femmes	Hommes	Vivant en couple	Ne vivant pas en couple	Autochtone	À faible revenu	Nouveaux arrivants
Toujours ou habituellement	93 %	93 %	92 %	93 %	92 %	95 %	93 %	91 %
Rarement ou jamais	7 %	7 %	8 %	7 %	8 %	5 %	7 %	9 %

Figure 9a : Avez-vous un budget? — Groupe d'âge

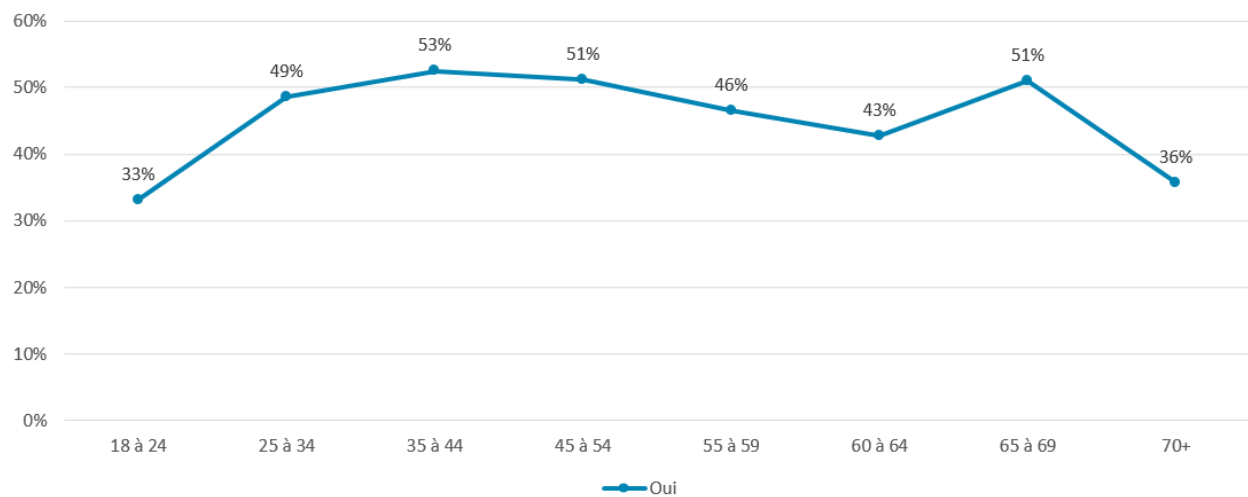
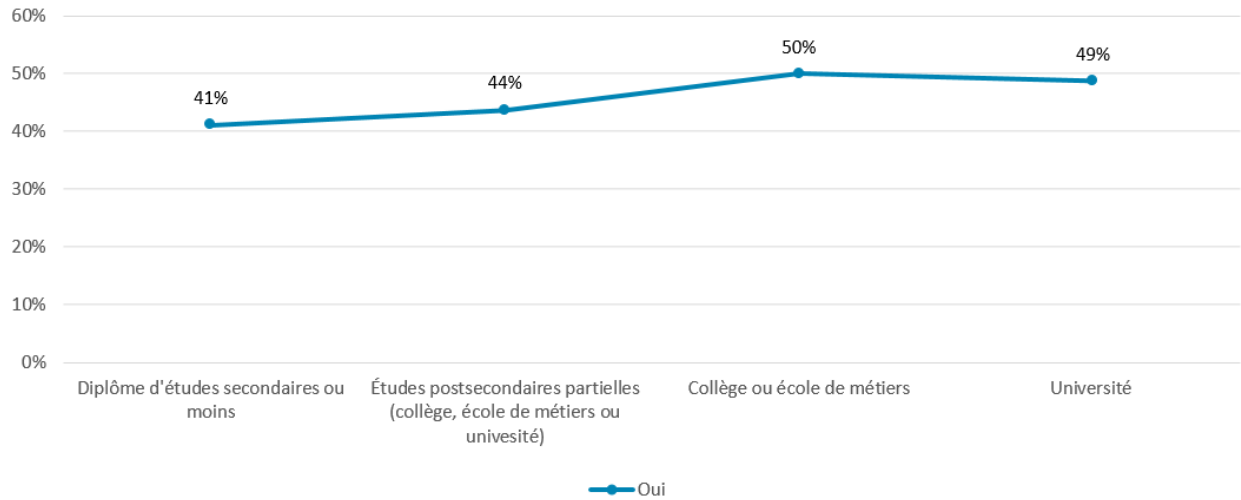


Figure 9b : Respectez-vous votre budget? — Groupe d'âge

	18 à 24	25 à 34	35 à 44	45 à 54	55 à 59	60 à 64	65 à 69	70+
Toujours ou habituellement	91 %	89 %	90 %	95 %	91 %	95 %	97 %	97 %
Rarement ou jamais	9 %	11 %	10 %	5 %	9 %	5 %	3 %	3 %

Les Canadiens qui font partie du groupe d'âge le plus jeune (18 à 24 ans) et du groupe d'âge le plus élevé (70 ans et plus) sont moins susceptibles que les Canadiens âgés de 25 à 69 ans de déclarer qu'ils ont un budget (figure 9a). Alors que la grande majorité des Canadiens qui ont un budget, peu importe l'âge, affirment respecter leur budget, les personnes âgées de 25 à 34 ans sont plus susceptibles que les personnes des groupes d'âge les plus élevés de déclarer qu'elles ne respectent pas leur budget (figure 9b). Les Canadiens âgés de 60 ans et plus sont les plus susceptibles (95 % ou plus) d'affirmer qu'ils respectent généralement ou toujours leur budget.

Figure 10a : Avez-vous un budget? — Niveau d'études

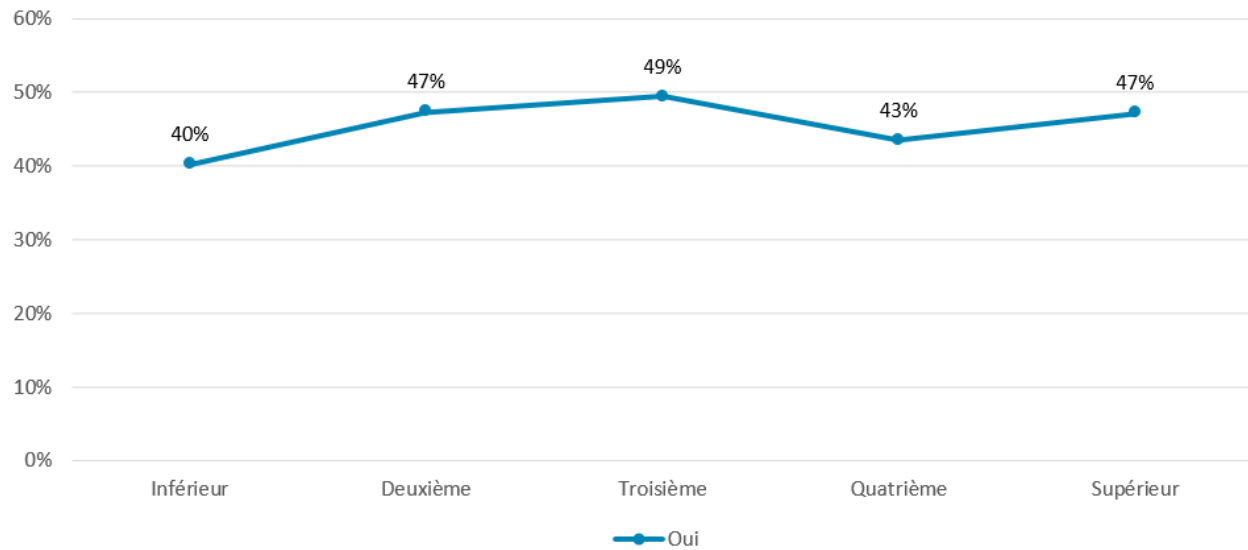


Les Canadiens ayant fait des études de niveau plus élevé (dont 50 % ont un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers et 49 % un diplôme universitaire) sont plus susceptibles d'avoir un budget que les Canadiens qui ont un diplôme d'études secondaires ou moins (41 %) (figure 10a). La grande majorité des personnes qui ont un budget le respectent (92 % à 93 %), peu importe leur niveau d'études (figure 10b).

Figure 10b : Respectez-vous votre budget? — Niveau d'études

	Diplôme d'études secondaires ou moins	Études postsecondaires partielles (collège, école de métiers ou université)	Collège ou école de métiers	Université
Toujours ou habituellement	93 %	92 %	92 %	93 %
Rarement ou jamais	7 %	8 %	8 %	7 %

Figure 11a : Avez-vous un budget? — Quintile de revenu



Les Canadiens qui se trouvent dans le troisième quintile de revenu sont les plus susceptibles (49 %) d’avoir un budget, alors que ceux qui se trouvent dans le quintile de revenu inférieur sont les moins susceptibles (40 %) d’en avoir un (figure 11a).

Figure 11b : Respectez-vous votre budget? — Quintile de revenu

	Inférieur	Deuxième	Troisième	Quatrième	Supérieur
Toujours ou habituellement	93 %	93 %	91 %	91 %	95 %
Rarement ou jamais	7 %	7 %	9 %	9 %	5 %

Les données donnent à penser que le quintile de revenu n’est pas un facteur important en ce qui a trait à la probabilité qu’une personne respecte son budget (figure 11b). En effet, à chaque niveau de revenu, plus de 90 % des Canadiens qui établissent un budget affirment qu’ils le respectent.

Discussion

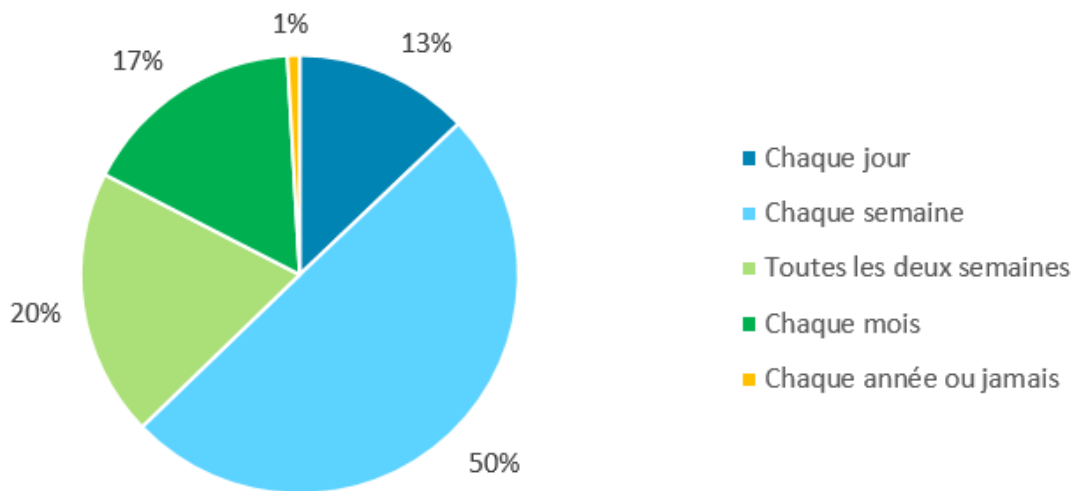
L'analyse des données sur l'établissement d'un budget permet dégager des tendances claires. La grande majorité des Canadiens qui ont un budget le respectent, tendance qui s'observe dans l'ensemble des groupes démographiques interrogés. L'établissement d'un budget aide les consommateurs à avoir des comportements financiers plus délibérés et organisés, particulièrement lorsque les ressources sont limitées. De plus, il leur permet d'établir leurs priorités et d'atteindre leurs objectifs financiers les plus importants (Fernbach, Kan, et Lynch, 2015).

Tant la documentation que l'ECCF de 2014 indiquent que l'établissement d'un budget est une composante essentielle de la trousse d'outils financiers de chaque Canadien. Parallèlement, les données montrent aussi que moins de la moitié (46 %) des Canadiens établissent un budget. Il convient de noter que ce pourcentage représente une diminution par rapport à 2009, époque où 51 % des Canadiens déclaraient avoir un budget (Arrowsmith et Pignal, 2010). Il est évident que l'on peut améliorer les résultats financiers des consommateurs en faisant la promotion des pratiques d'établissement d'un budget. Les efforts d'éducation financière à cet égard seront probablement plus efficaces s'ils ciblent des groupes précis. Par exemple, les personnes qui se disent Autochtones vivant hors réserve (35 %) sont les moins susceptibles de déclarer avoir un budget, suivies des salariés à faible revenu (40 %). De même, les personnes qui ne vivent pas en couple (40 %) et les hommes (42 %) sont moins susceptibles de déclarer établir un budget et pourraient aussi tirer profit d'une éducation ciblée.

Vérifier le solde de ses comptes

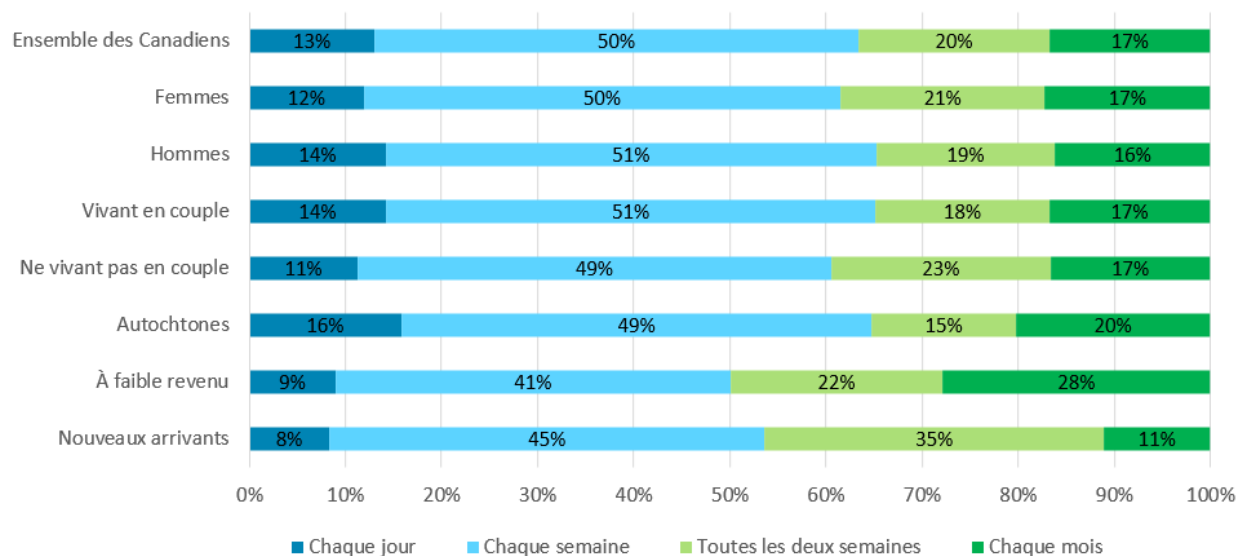
La vérification régulière du solde de leurs comptes aide les gens à demeurer vigilants face à leurs dépenses et peut les guider dans leur planification financière. Elle peut de plus les aider à repérer les transactions non autorisées ou erronées. La moitié (50 %) des Canadiens vérifient leurs comptes chaque semaine. 20 % des Canadiens le font toutes les deux semaines et 17 % le font une fois par mois (figure 12).

Figure 12 : À quelle fréquence vérifiez-vous le solde de vos comptes? — Population canadienne



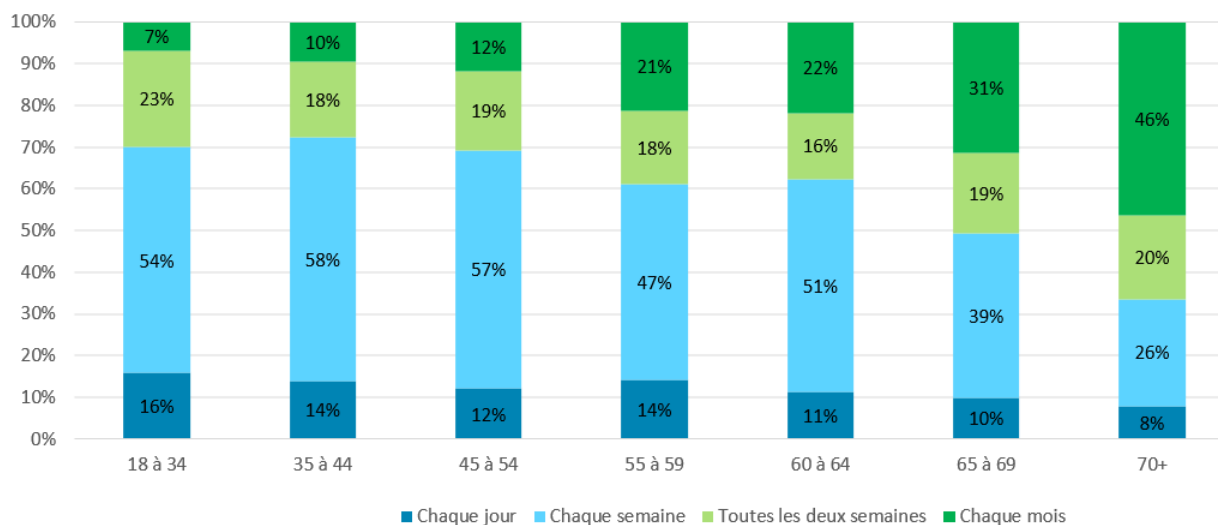
La majorité (60 % à 65 %) des personnes faisant partie de certains groupes démographiques (femmes, hommes, Autochtones vivant hors réserve, personnes vivant en couple et personnes vivant seules) déclarent qu'elles vérifient leur solde chaque semaine ou tous les jours (figure 13), alors qu'une proportion moindre de salariés à faible revenu (50 %) et de nouveaux arrivants (53 %) affirment qu'ils vérifient souvent leurs soldes.

Figure 13 : À quelle fréquence vérifiez-vous le solde de vos comptes⁴? — Groupe de population



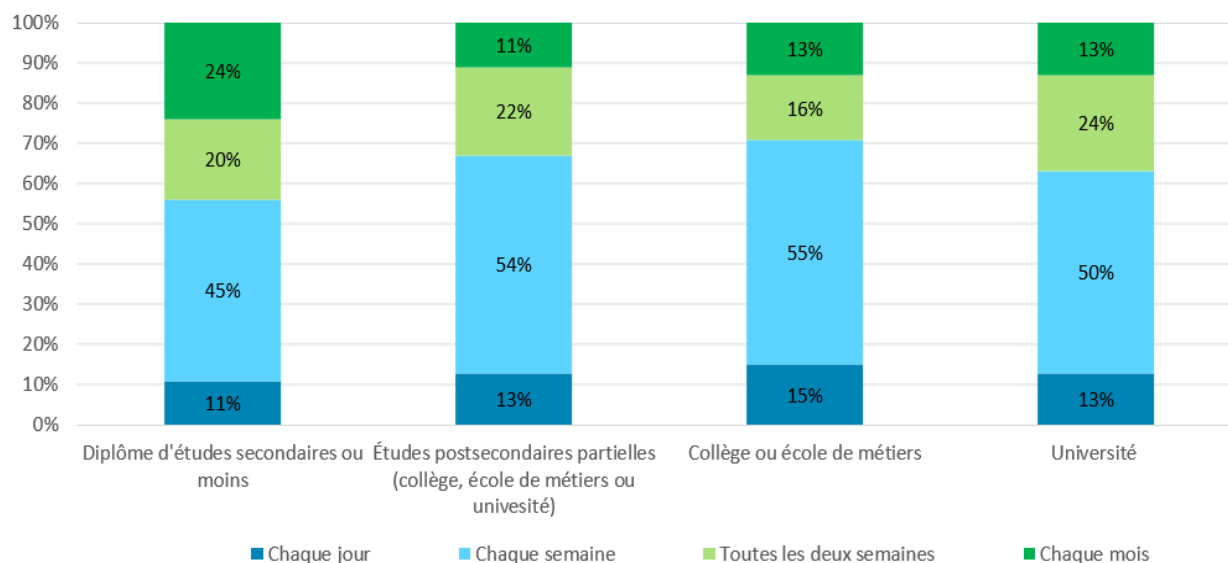
Les Canadiens âgés vérifient leur solde moins souvent que les jeunes Canadiens (figure 14). Par exemple, 70 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans vérifient leur solde au moins chaque semaine, alors que la proportion des personnes âgées de 70 ans et plus qui le vérifient au moins chaque semaine est de 34 %.

Figure 14 : À quelle fréquence vérifiez-vous le solde de vos comptes? — Groupe d'âge



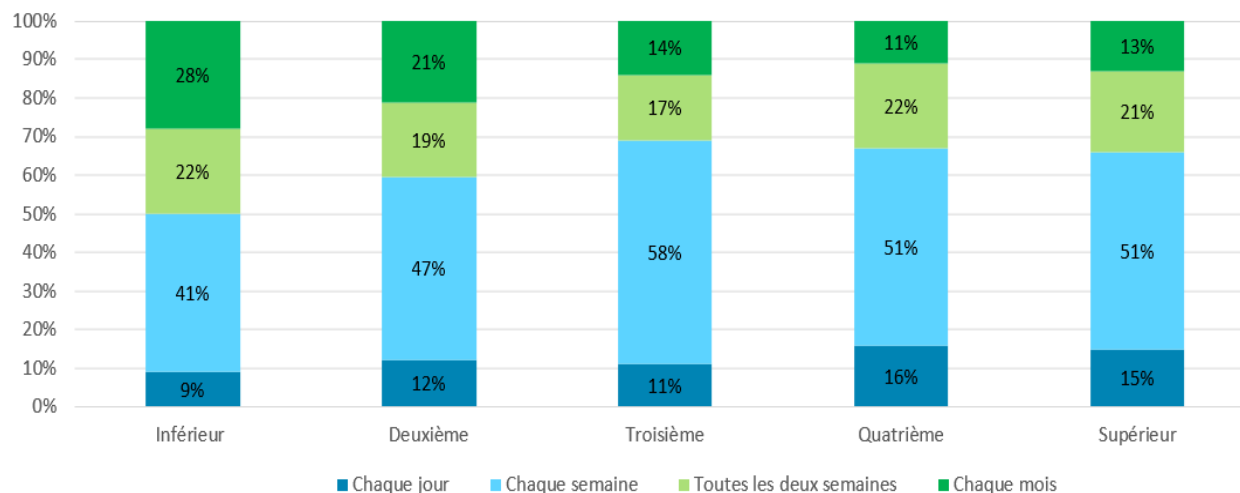
⁴ Pour la population des nouveaux arrivants, les réponses « chaque année » et « jamais » ont été regroupées avec les réponses « chaque mois ». Autrement dit, « chaque mois » pour les nouveaux arrivants signifie « chaque mois, chaque année ou jamais ».

Figure 15 : À quelle fréquence vérifiez-vous le solde de vos comptes? — Niveau d'études



Les personnes ayant un niveau d'études moins élevé (diplôme d'études secondaires ou moins) sont moins susceptibles de vérifier le solde de leurs comptes fréquemment (56 % d'entre elles affirment qu'elles le vérifient tous les jours ou chaque semaine) que les personnes ayant fait des études postsecondaires ou des études supérieures (63 % à 70 %) (figure 15).

Figure 16 : À quelle fréquence vérifiez-vous le solde de vos comptes? — Quintile de revenu



En général, les personnes se trouvant dans les quintiles de revenu supérieurs vérifient leurs comptes plus souvent que les personnes se trouvant dans les quintiles inférieurs (figure 16).

Vérifier le solde de ses comptes...

Discussion

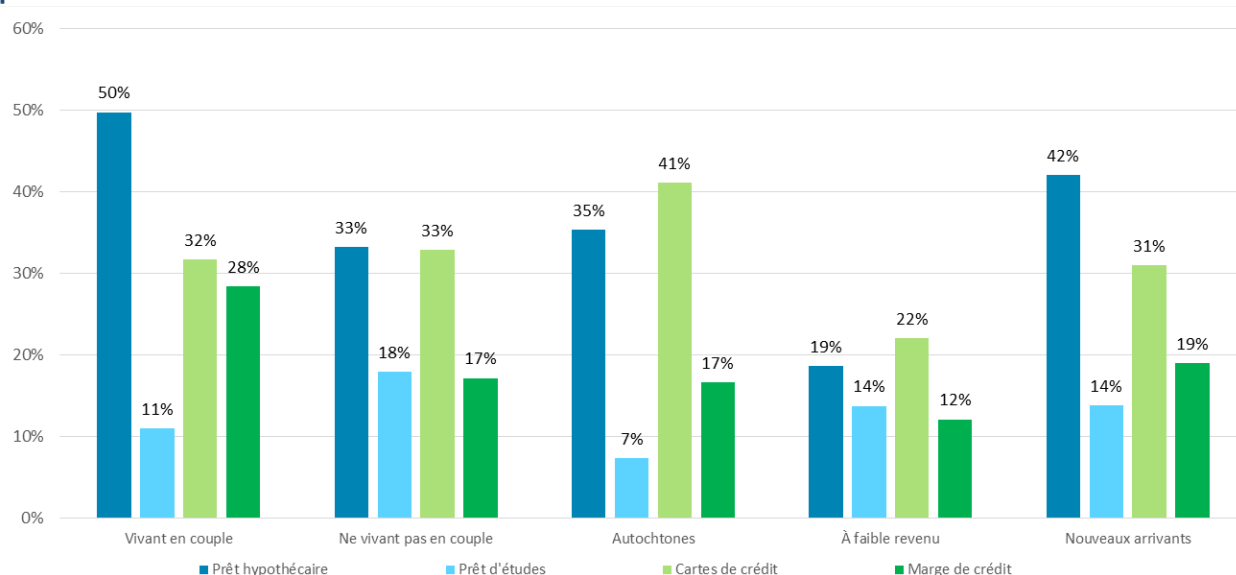
Comme l'a révélé l'enquête de 2009 (Arrowsmith et Pignal, 2010), les salariés à faible revenu du Canada ne vérifient pas le solde de leurs comptes aussi souvent que les salariés à revenu élevé. Cette constatation est probablement attribuable à une forme d'« évitement financier », phénomène qui a été observé dans le passé chez les salariés à faible revenu et les personnes soumises à des tensions financières (Shapiro et Burchell, 2012). L'étude de Shapiro et Burchell révèle que le stress psychologique lié aux finances personnelles peut inhiber la capacité d'une personne à prendre des mesures concrètes lorsque cela est nécessaire. Cette passivité entourant les finances personnelles peut être préjudiciable à la santé financière. Il est possible de résoudre ce problème en encourageant les salariés à faible revenu à vérifier le solde de leurs comptes chaque semaine. Ce groupe ne pourrait qu'en tirer des avantages.

Les aînés non plus ne vérifient pas le solde de leurs comptes aussi souvent que les personnes des autres groupes d'âge. Cela pourrait s'expliquer par le fait que la grande majorité des aînés s'acquittent de leurs factures et paiements, comme il est mentionné plus haut dans le présent rapport. Toutefois, l'incitation faite aux personnes âgées à vérifier leurs comptes plus fréquemment afin de pouvoir repérer les transactions incorrectes ou frauduleuses devrait demeurer un aspect important de l'éducation financière destinée à ce public cible.

Les dettes

Dans le cadre de l'ECCF de 2014, on a demandé aux répondants d'indiquer les types de dettes qu'eux ou les membres de leur famille avaient actuellement. Dans l'ensemble, les résultats de l'enquête montrent que les prêts hypothécaires, les cartes de crédit et les marges de crédit sont les types de dettes les plus courants chez les Canadiens. La dette contractée par carte de crédit est le type de dette le plus courant chez les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve (41 %), les personnes qui ne vivent pas en couple (33 %) et les salariés à faible revenu (22 %) (figure 17).

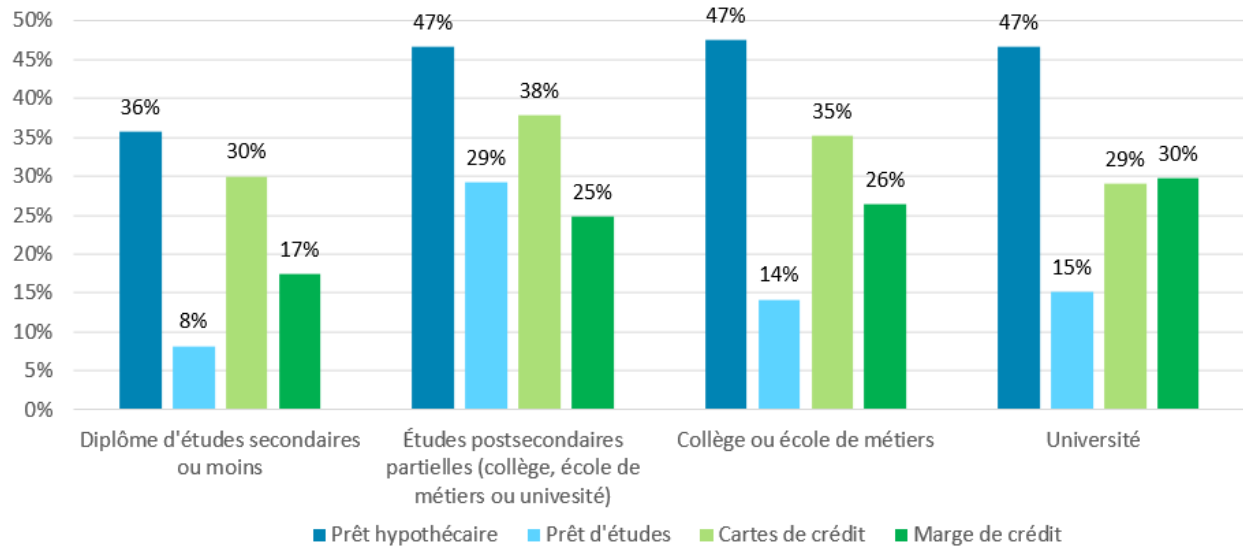
Figure 17 : Quels types de dettes avez-vous? — Groupe de population, plusieurs réponses possibles⁵



Les données de l'enquête font ressortir la prévalence de la dette hypothécaire pour tous les niveaux d'études, suivie des soldes impayés sur des cartes de crédit et des soldes impayés sur des marges de crédit (figure 18). Les personnes ayant effectué des études postsecondaires partielles sont beaucoup plus susceptibles (29 %) d'avoir une dette d'études que les personnes ayant un autre niveau d'études. Cela donne à penser que les personnes ayant une dette d'études sont encore aux études et rembourseront ces prêts plus tard ou qu'elles ont contracté une dette et ont mis un terme à leurs études. Ce même groupe est aussi susceptible d'avoir une dette hypothécaire (47 %) que les personnes ayant un niveau d'études supérieur et plus susceptible d'avoir une dette contractée par carte de crédit (38 %) que les personnes ayant un tout autre niveau d'études.

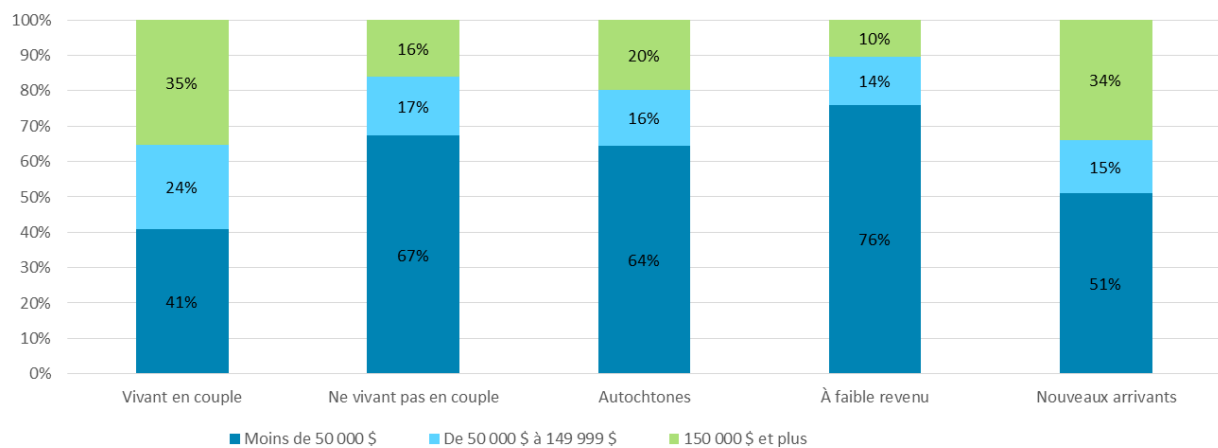
⁵ Aux fins de l'analyse de cette variable, le terme « nouveaux arrivants » désigne toutes les personnes qui ont immigré au Canada au cours de leur vie et non à une période précise de leur vie. De plus amples renseignements sont fournis à l'annexe B du présent rapport.

Figure 18 : Quels types de dettes avez-vous? — Niveau d'études, plusieurs réponses possibles



La majorité des répondants dans la plupart des groupes de population affirment que la valeur de leur dette est inférieure à 50 000 \$ (figure 19). Les personnes vivant en couple (35 %) et les nouveaux arrivants au Canada⁶ (34 %) sont plus susceptibles de déclarer avoir une dette de 150 000 \$ que les autres groupes de population interrogés.

Figure 19 : À combien votre dette s'élève-t-elle? — Groupe de population



Les données recueillies lors de l'ECF de 2014 révèlent que les Canadiens ayant un revenu élevé sont plus susceptibles d'avoir une dette hypothécaire et une dette sur marge de crédit que les Canadiens ayant un revenu inférieur (figure 20). De même, les Canadiens se trouvant dans le

⁶ Aux fins de l'analyse de cette variable, le terme « nouveaux arrivants » désigne toutes les personnes qui ont immigré au Canada au cours de leur vie et non à une période précise de leur vie. De plus amples renseignements sont fournis à l'annexe B du présent rapport.

quintile de revenu supérieur sont plus susceptibles (45 %) que ceux se trouvant dans le quintile de revenu inférieur (10 %) d’avoir une dette s’élevant à 150 000 \$ ou plus (figure 21).

Figure 20 : Quels types de dettes avez-vous? — Quintile de revenu, plusieurs réponses possibles

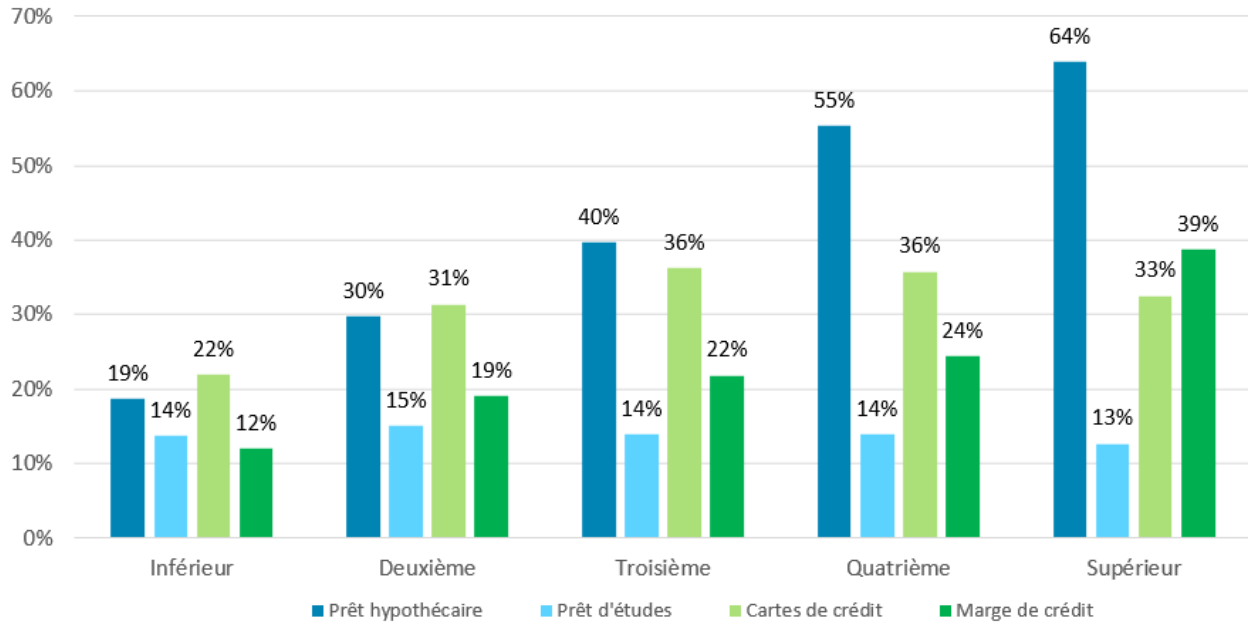
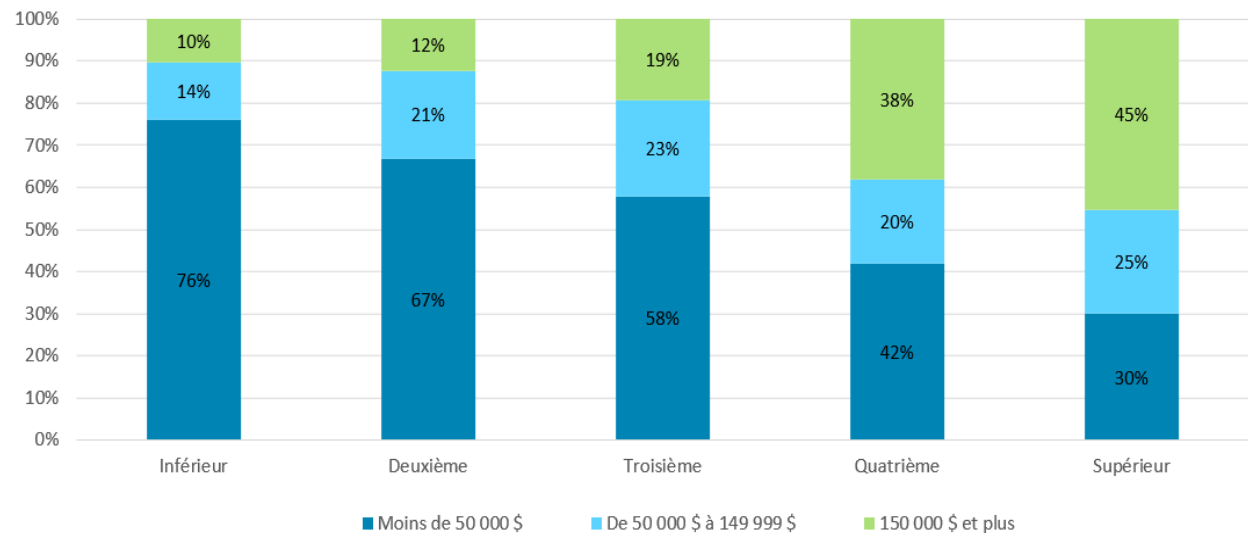


Figure 21 : À combien votre dette s’élève-t-elle? — Quintile de revenu



Les dettes...

Discussion

La gestion des dettes fait partie intégrante du bien-être financier personnel. Lorsqu'il est utilisé de façon appropriée, l'endettement peut accroître le niveau de vie, le niveau d'études et les perspectives de carrière futures d'une personne. Toutefois, la dette de consommation, comme la dette assujettie à un taux d'intérêt élevé, peut accroître les tensions financières et affecter toutes les facettes de la vie d'une personne. Par exemple, les tensions financières associées à l'accumulation des dettes d'études ont une forte incidence sur le risque d'abandon des études (Dynarski et Scott-Clayton, 2013).

Les personnes vivant en couple constituent le groupe démographique où l'on trouve la plus grande proportion de personnes dont la valeur des dettes s'élève à plus de 150 000 \$. Ce même groupe est plus susceptible que les autres groupes d'avoir une dette hypothécaire et une dette sur marge de crédit (éventuellement en raison de rénovations), ce qui laisse croire qu'ils investissent dans des biens patrimoniaux comme les maisons. Les données de l'enquête indiquent aussi la prévalence de la dette hypothécaire pour tous les niveaux d'études, suivie des soldes impayés sur des cartes de crédit et des soldes impayés sur des marges de crédit.

Il est important de continuer d'axer l'éducation financière des consommateurs sur les risques associés à l'endettement excessif. Plus précisément, l'éducation pourrait mettre l'accent sur la réduction de l'exposition aux dettes de consommation, tout en encourageant parallèlement les Canadiens à rembourser leurs dettes le plus rapidement possible.

II Planifier pour l'avenir

La planification de l'avenir financier englobe un certain nombre d'activités telles que la planification de la retraite, l'épargne en prévision de dépenses importantes et la création d'un fonds d'urgence. La planification financière est essentielle à l'atteinte des objectifs financiers.

On trouvera dans la présente section une description des données recueillies dans le cadre de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014, qui portent sur la planification des études des enfants et la planification financière en prévision de la retraite.

Épargner pour les études des enfants

Dans le cadre de l'ECCF de 2014, on a demandé aux Canadiens qui ont un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans à charge (qui vivent soit avec eux, soit avec quelqu'un d'autre) s'ils épargnaient actuellement ou s'ils avaient épargné dans le passé en prévision des études postsecondaires de leurs enfants. On leur a également demandé les moyens qu'ils utilisaient pour épargner.

Dans l'ensemble, près des trois quarts (71 %) des Canadiens ayant des enfants de moins de 18 ans à charge affirment qu'ils épargnent en prévision des études postsecondaires de leurs enfants (figure 22). La proportion des personnes vivant seules (51 %), des Autochtones vivant hors réserve (50 %) et des salariés à faible revenu (49 %) qui épargnent est inférieure à la moyenne canadienne. Beaucoup de Canadiens ont recours aux régimes enregistrés d'épargne-études (REEE)⁷. En effet, près des trois quarts (72 %) des parents canadiens qui épargnent pour les études postsecondaires de leurs enfants affirment qu'ils ont recours à ce mécanisme d'épargne (figure 23). Environ la moitié (48 %) des salariés à faible revenu qui épargnent pour les études postsecondaires de leurs enfants affirment avoir recours aux REEE.

⁷ La Subvention canadienne pour l'épargne-études est offerte dans le cadre des REEE, ce qui constitue un avantage considérable pour les épargnants. Cette subvention gouvernementale consiste à défrayer un montant de base équivalant à 20 % des contributions annuelles, jusqu'à concurrence de 500 \$ par année et de 7 200 \$ à vie. Des subventions supplémentaires offertes dans le cadre du Programme canadien pour l'épargne-études et du Bon d'études canadien sont également mises à la disposition des épargnants admissibles en fonction de leur niveau de revenu.

Figure 22 : Épargnez-vous pour les études de vos enfants? — Groupe de population, chez les parents (d'enfants de moins de 18 ans)

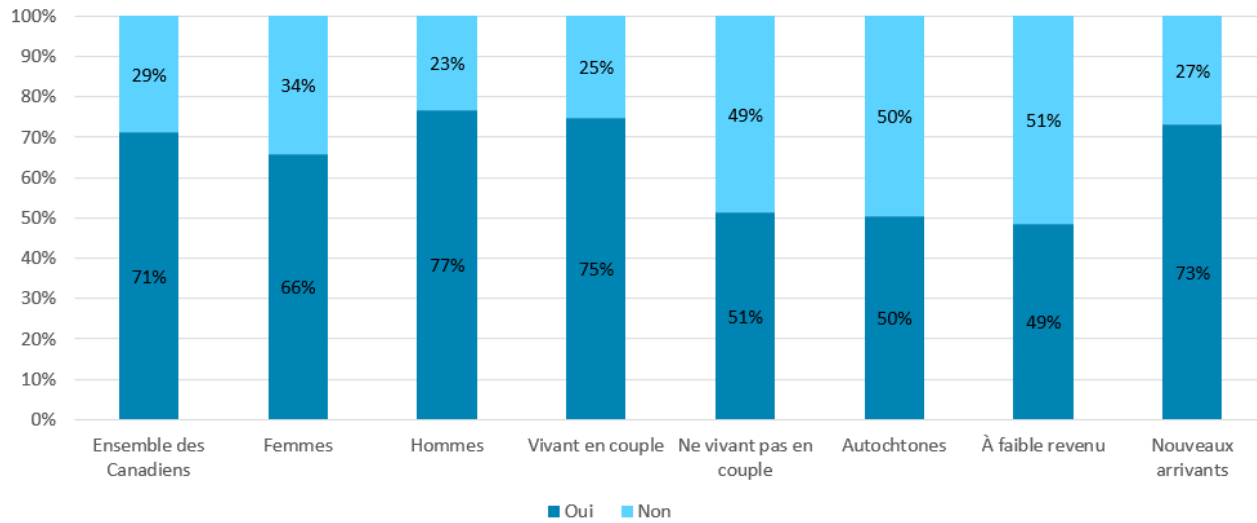
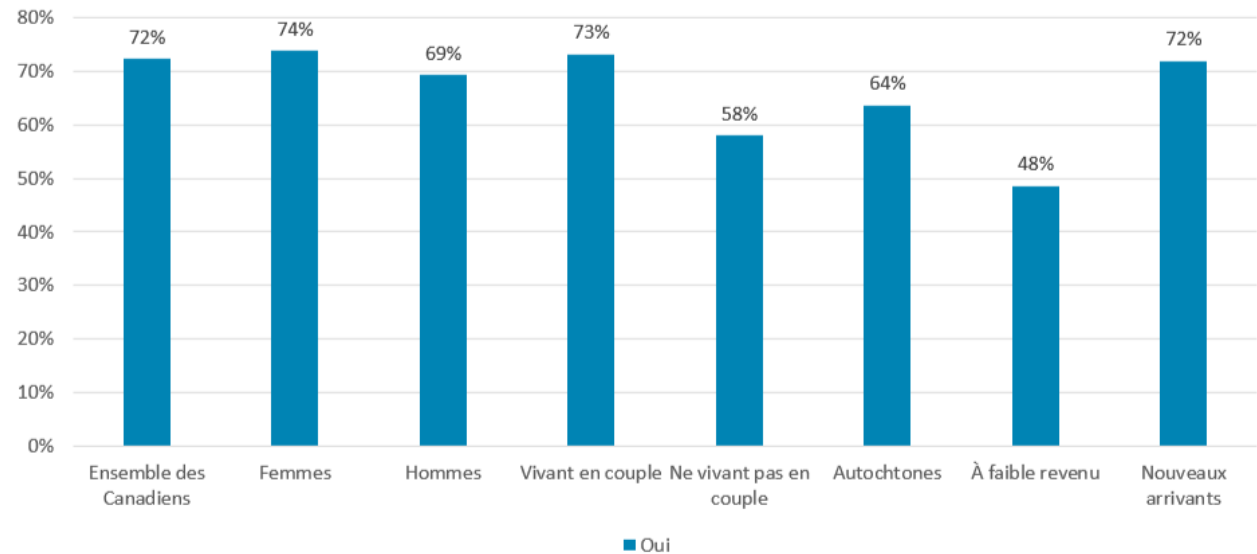


Figure 23 : Canadiens qui épargnent à l'aide des REEE — Groupe de population, chez les parents (d'enfants de moins de 18 ans) qui épargnent pour les études postsecondaires



Il existe une relation positive entre le niveau d'études et l'épargne pour les études postsecondaires d'un enfant (figure 24). En effet, les parents ayant un niveau d'études plus élevé sont plus susceptibles d'épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants que les parents ayant un niveau d'études plus faible. Cela indique peut-être que les diplômés de niveau postsecondaire accordent plus d'importance aux études postsecondaires. De même, le recours aux REEE comme mécanismes d'épargne augmente proportionnellement au niveau d'études (figure 25).

Figure 24 : Épargnez-vous pour les études de vos enfants? — Niveau d'études, chez les parents (d'enfants de moins de 18 ans)

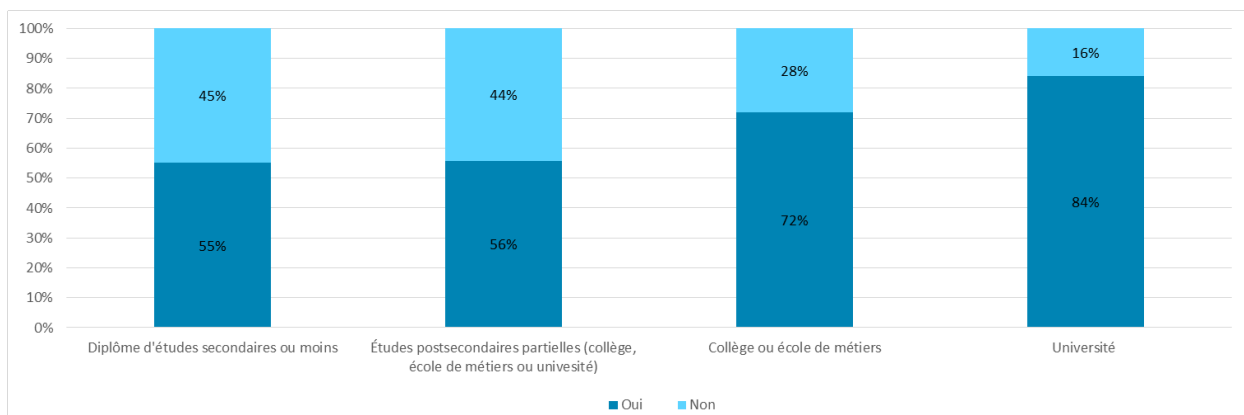
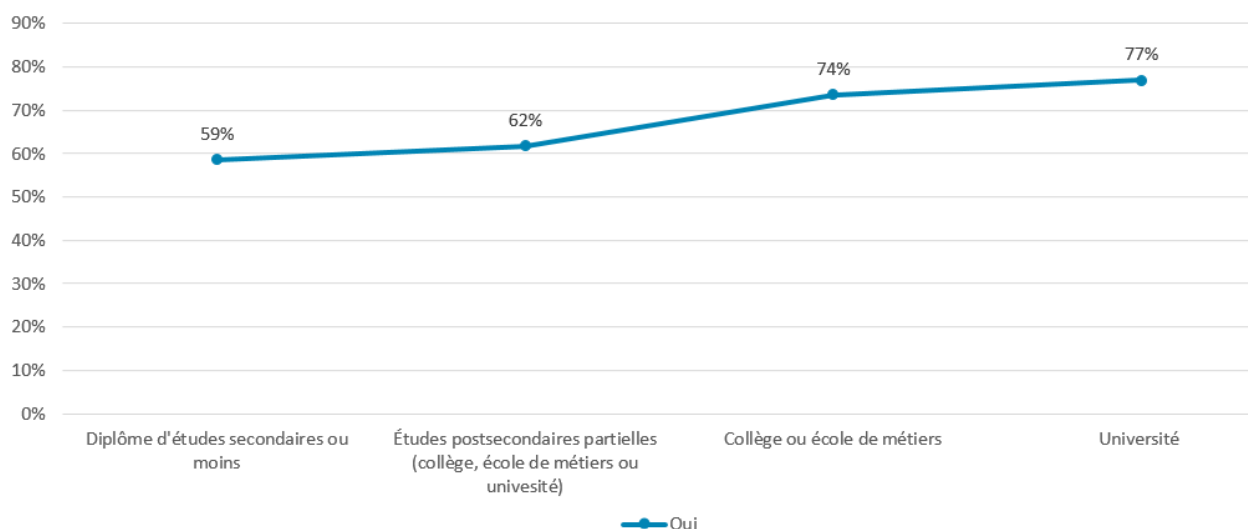


Figure 25 : Canadiens qui épargnent à l'aide des REEE — Niveau d'études, chez les parents (d'enfants de moins de 18 ans) qui épargnent pour les études postsecondaires



Il existe également une relation positive entre le niveau de revenu et l'épargne pour les études des enfants (figure 26) ainsi que l'utilisation des REEE en particulier comme instrument d'épargne (figure 27). Les Canadiens se trouvant dans le quintile de revenu supérieur sont beaucoup plus susceptibles (84 %) d'épargner à cette fin et de le faire au moyen des REEE (76 %) que les Canadiens se trouvant dans le quintile inférieur (dont 49 % épargnent et 48 % ont recours aux REEE).

Figure 26 : Épargnez-vous pour les études de vos enfants? — Quintile de revenu, chez les parents (d'enfants de moins de 18 ans)

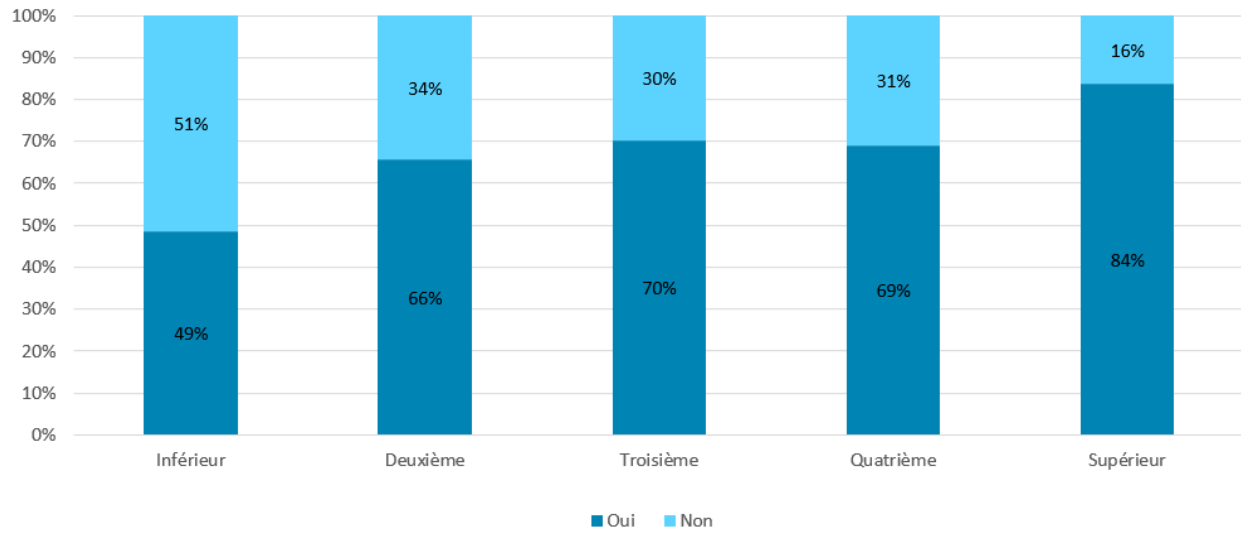
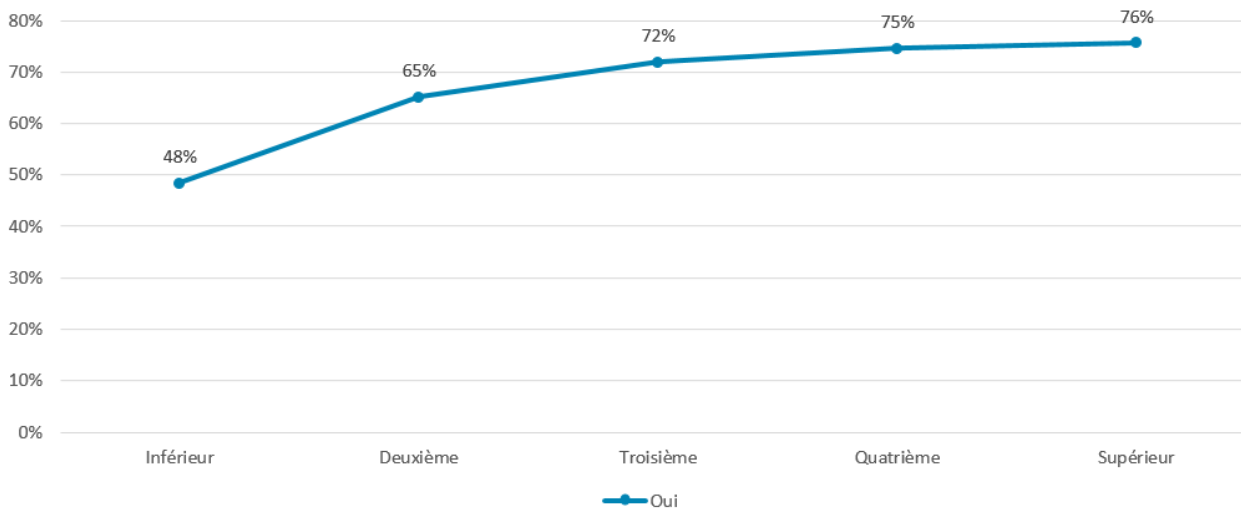


Figure 27 : Canadiens qui épargnent à l'aide des REEE — Quintile de revenu, chez les parents (d'enfants de moins de 18 ans) qui épargnent pour les études postsecondaires



Discussion

Près des trois quarts des parents canadiens ayant des enfants de moins de 18 ans à charge épargnent pour leurs études postsecondaires. Parallèlement, certains groupes démographiques sont à la traîne en ce qui concerne l'épargne pour les études de leurs enfants.

Seulement la moitié environ des Autochtones vivant hors réserve, des salariés à faible revenu et des Canadiens ne vivant pas en couple épargnent pour les études de leurs enfants. L'analyse des données recueillies dans le cadre de l'ECCF révèle que les salariés à faible revenu font face à des priorités d'épargne concurrentielles (p. ex., épargner pour les études des enfants ou pour la retraite), ce qui les mène à choisir l'une ou l'autre des priorités (Guilmette, 2011). Fait intéressant à noter, les nouveaux arrivants au Canada représentent le groupe le plus susceptible d'épargner pour les études de leurs enfants. Cette constatation correspond aux données que l'on trouve dans la documentation, ce qui indique que les nouveaux arrivants ont tendance à épargner davantage pour les études postsecondaires en raison de leurs grandes aspirations quant au niveau d'études de leurs enfants (Sweet, Anisef, et Walters, 2008).

Comme on l'a constaté en 2009 (Arrowsmith et Pignal, 2010), les Canadiens ayant un niveau d'études moins élevé sont moins susceptibles d'épargner pour les études de leurs enfants et moins susceptibles aussi d'avoir recours au programme de REEE. Ces données correspondent aussi à ce que l'on trouve dans la documentation canadienne, dans laquelle le niveau d'études des parents est cité comme un facteur important qui détermine la participation des enfants aux études postsecondaires (Berger, 2009). Les personnes qui ont un faible revenu semblent également avoir de la difficulté à épargner pour les études de leurs enfants. Cette constatation peut entre autres s'expliquer par le fait que les Canadiens ayant un faible revenu qui n'épargnent pas au moyen des REEE ne sont peut-être pas au courant des subventions fondées sur le revenu et des autres avantages dont bénéficient les titulaires de REEE, puisque cette information est fournie en même temps que l'information relative aux REEE.

Se préparer financièrement à la retraite

La préparation financière à la retraite est devenue de plus en plus importante en raison du changement continu du paysage de la retraite. En se tournant de plus en plus vers les régimes de retraite à cotisation déterminée et les régimes de retraite autogérés, les Canadiens sur le marché du travail ont accru leur responsabilité liée à la gestion de leur retraite (Lusardi et Mitchell, 2014). La documentation indique qu'il est possible que les Canadiens ne planifient pas ou n'épargnent pas assez pour un certain nombre de raisons, notamment parce que leur revenu disponible est insuffisant, que leur compréhension des différents instruments financiers est lacunaire et qu'ils n'ont pas d'information précise sur le montant d'argent qu'ils doivent épargner pour leur retraite (Boisclair, Lusardi, et Michaud, 2014).

Dans le cadre de l'ECCF de 2014, on a demandé à des Canadiens qui *n'étaient pas à la retraite* s'ils « se préparaient ou non financièrement à leur retraite au moyen d'un régime de retraite de l'employeur ou de leur propre régime ». Dans l'ensemble, 66 % des Canadiens affirment qu'ils le font (figure 28). Les personnes vivant en couple sont les plus susceptibles (77 %) de déclarer qu'elles se préparent financièrement à la retraite. Les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve (45 %) et les salariés à faible revenu (31 %) sont les moins susceptibles d'épargner pour leurs années de retraite, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux problèmes financiers dans l'avenir⁸. En tenant compte à la fois de la confiance témoignée dans le bien-fondé de l'épargne-retraite et des mesures prises pour épargner, les données révèlent que bien que 71 % des Canadiens affirment qu'ils sont très persuadés ou assez persuadés qu'ils disposeront du revenu dont ils auront besoin à la retraite (figure 29), une plus faible proportion (66 %) d'entre eux affirment qu'ils se préparent réellement à la retraite (figure 28).

⁸ Il est possible que certains ménages à faible revenu soient moins susceptibles d'épargner à l'aide d'instruments comme les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) pour l'une ou plusieurs des raisons suivantes : les régimes de retraite universels offrent des taux de remplacement du revenu intéressants pour les salariés à faible revenu; les retraits de cotisations des REER peuvent réduire les prestations et les crédits fondés sur le revenu (tels que les prestations du Supplément de revenu garanti) une fois à la retraite; il est possible que les ménages à faible revenu soient limités sur le plan de la consommation (c.-à-d. qu'ils ont peut-être peu ou pas d'argent à investir dans l'épargne).

Figure 28 : Vous préparez-vous financièrement à votre retraite? — Groupe de population, chez les non-retraités

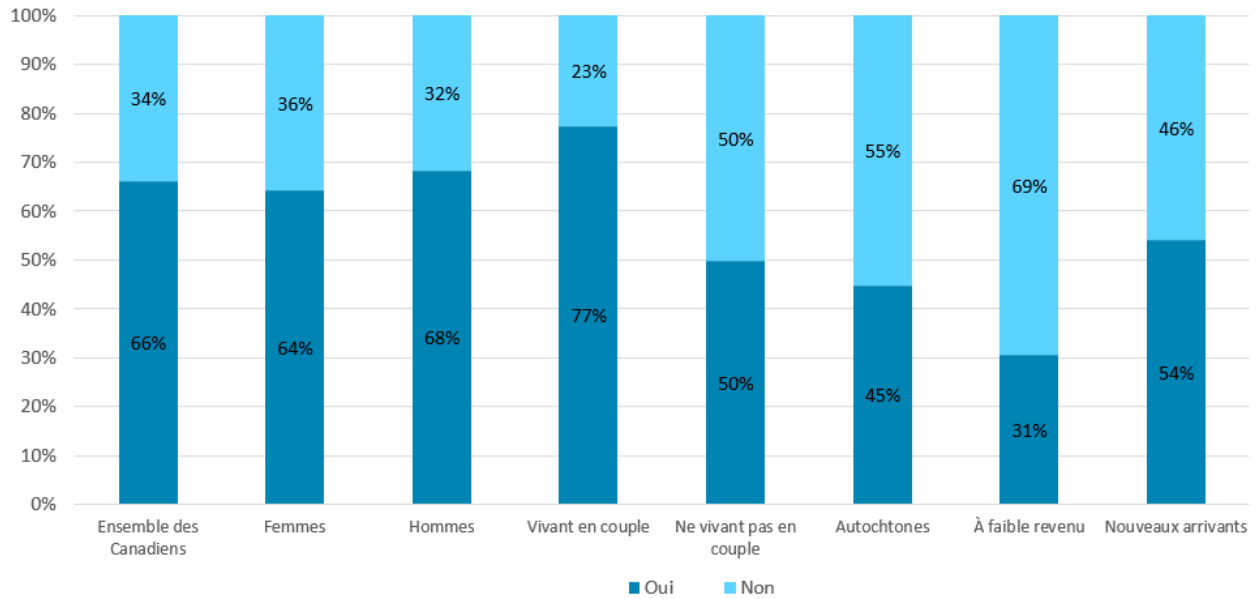


Figure 29 : Certitude que le revenu de retraite sera suffisant pour maintenir le niveau de vie désiré à la retraite — Population canadienne, chez les non-retraités

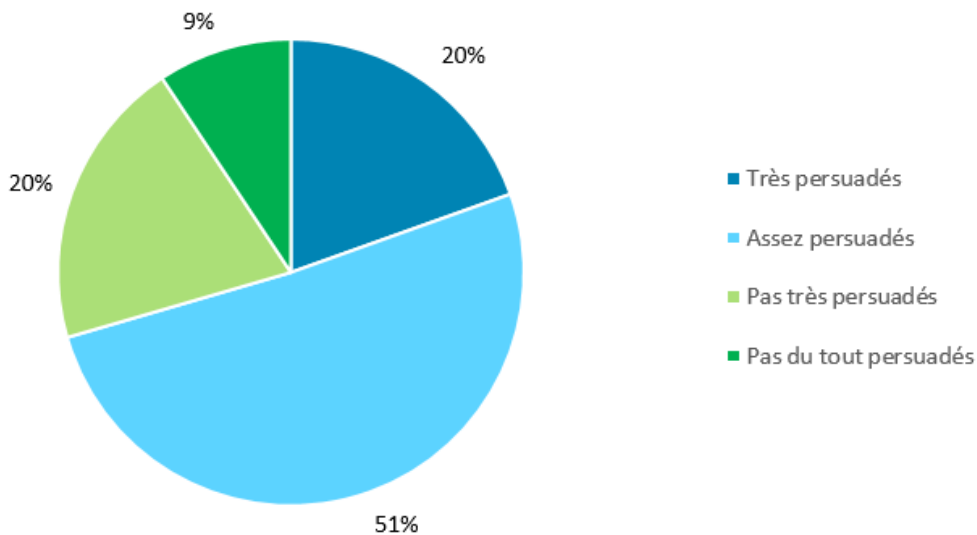
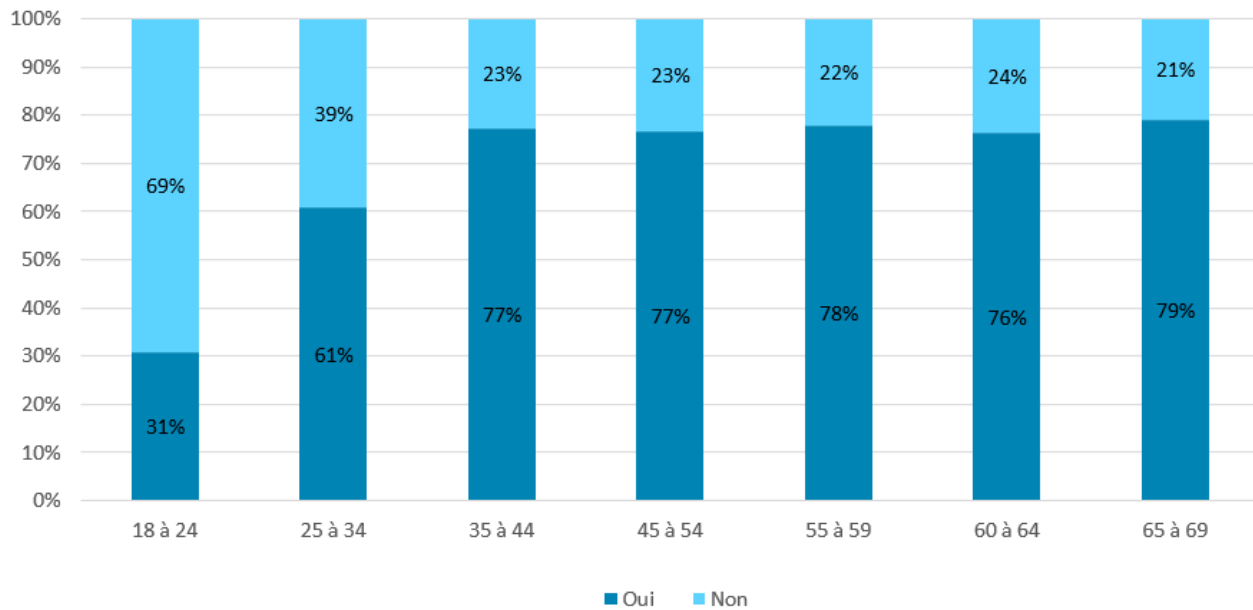
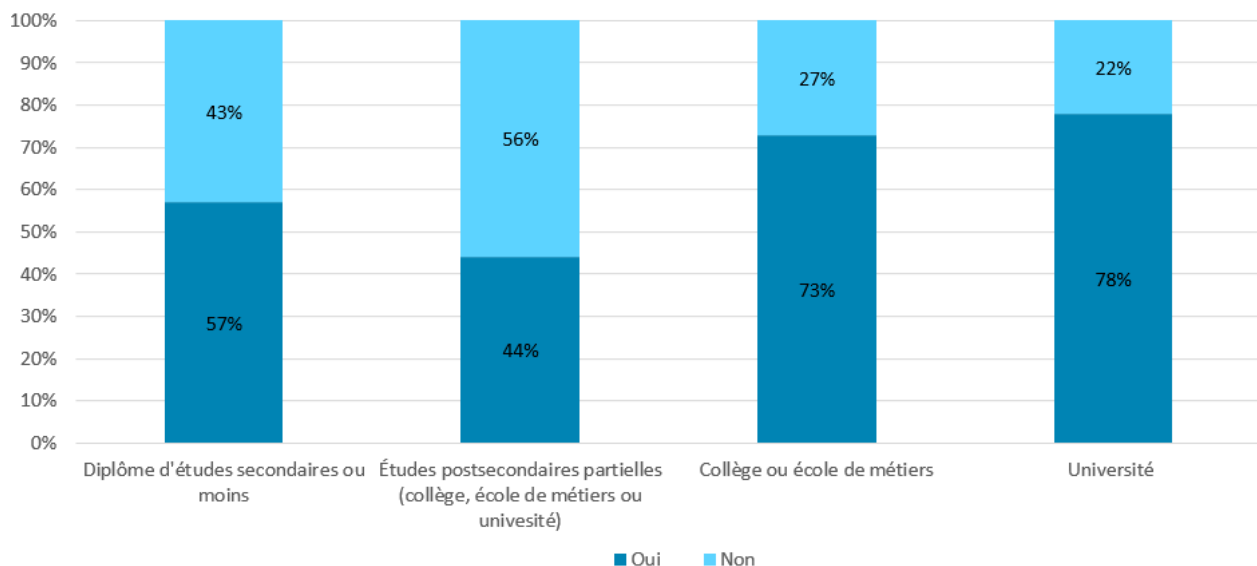


Figure 30 : Vous préparez-vous financièrement à votre retraite? — Groupe d'âge, chez les non-retraités



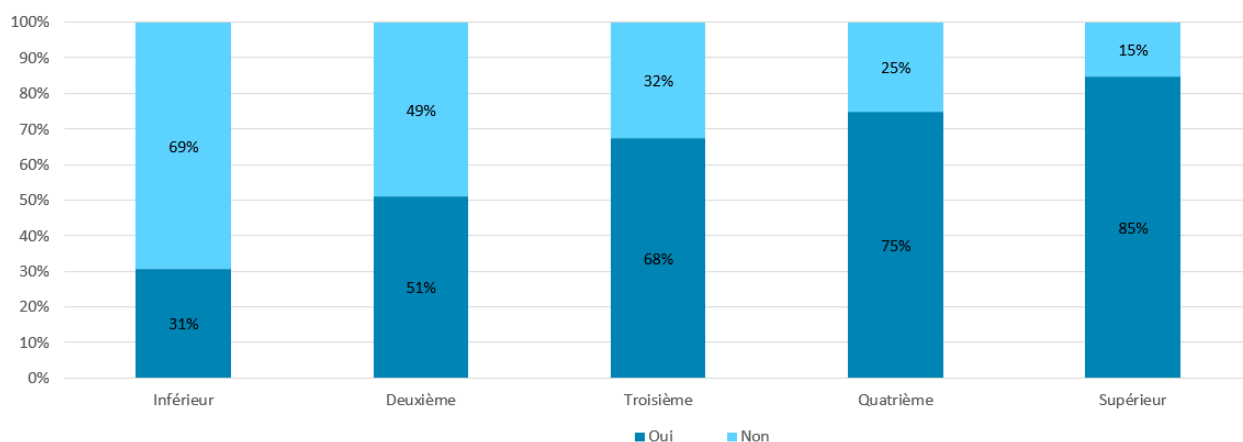
Si l'on examine la relation en fonction des groupes d'âge (figure 30), les données montrent que les personnes non retraitées âgées de 65 à 69 sont plus susceptibles d'affirmer qu'elles se préparent financièrement (79 %) que les personnes âgées de 18 à 24 ans (31 %). La relation entre l'âge et la préparation à la retraite est relativement constante. En effet, on enregistre des proportions semblables (76 % à 79 %) de personnes qui épargnent pour la retraite dans chacun des groupes d'âge entre 35 et 69 ans.

Figure 31 : Vous préparez-vous financièrement à votre retraite? — Niveau d'études, chez les non-retraités



Les Canadiens qui ont obtenu un diplôme d'études postsecondaires sont plus susceptibles de déclarer qu'ils épargnent pour leur retraite que les Canadiens ayant un niveau d'études inférieur (figure 31). Les personnes qui n'ont fait que des études postsecondaires partielles dans un collège, une université ou une école de métiers sont les moins susceptibles d'épargner pour la retraite (44 %). Il est particulièrement important de mentionner la grande disparité dans la préparation financière à la retraite entre les quintiles de revenu. En effet, 85 % des personnes qui se trouvent dans le quintile supérieur affirment qu'elles planifient leur retraite alors que seulement 31 % des personnes se trouvant dans le quintile inférieur affirment se préparer de la sorte (figure 32). Ce phénomène rejoint la tendance qui indique que les Canadiens ayant un revenu plus faible ont de la difficulté à épargner, que ce soit pour la retraite ou pour d'autres choses comme les études de leurs enfants.

Figure 32 : Vous préparez-vous financièrement à votre retraite? — Quintile de revenu, chez les non-retraités



Se préparer financièrement à la retraite...

Discussion

Dans l'ensemble, un tiers des Canadiens non retraités ne se préparent pas financièrement à la retraite. Toutefois, plus de trois quarts des personnes non retraitées âgées de 35 à 69 ans épargnent, ce qui représente une proportion semblable à celle observée en 2009. Les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve, les salariés à faible revenu, les personnes ne vivant pas en couple et les nouveaux arrivants au Canada sont moins susceptibles que les autres d'épargner pour la retraite.

Les personnes ayant un niveau d'études plus élevé et les personnes ayant un revenu plus élevé sont plus susceptibles de planifier leur retraite. Les personnes qui ont terminé leurs études secondaires sont plus susceptibles de planifier leur retraite que les personnes ayant fait des études postsecondaires partielles seulement. Les données de l'enquête révèlent que c'est ce groupe démographique qui peine le plus à payer ses factures à temps, ce qui accroît davantage la possibilité qu'il éprouve plus de difficultés en général.

Combien épargner pour la retraite?

Dans le cadre de l'ECCF de 2014, on a demandé aux Canadiens qui n'ont pas encore pris leur retraite s'ils connaissaient le montant d'argent qu'ils doivent épargner pour maintenir le niveau de vie désiré une fois à la retraite.

Étonnamment, une proportion élevée de Canadiens qui n'ont pas encore pris leur retraite affirment qu'ils ne connaissent pas le montant qu'ils doivent épargner pour leur retraite. En effet, cette proportion s'élève à 60 % de la population canadienne (figure 33). Les proportions les plus élevées ont été enregistrées chez les salariés à faible revenu (69 %), les personnes ne vivant pas en couple (67 %), les femmes (66 %), les Autochtones vivant hors réserve (65 %) et les nouveaux arrivants (62 %). Fait particulièrement préoccupant, moins de la moitié des personnes qui auront bientôt l'âge de prendre leur retraite (45 % chez les 55-59 ans et 43 % chez les 60-64 ans) affirment qu'elles connaissent le montant d'argent qu'elles doivent épargner (figure 34). Il s'avère donc nécessaire que les efforts d'éducation portant sur ce volet de la retraite ciblent l'ensemble de la population canadienne.

Figure 33 : Connaissez-vous le montant d'argent que vous devez épargner pour votre retraite? — Groupe de population, chez les non-retraités

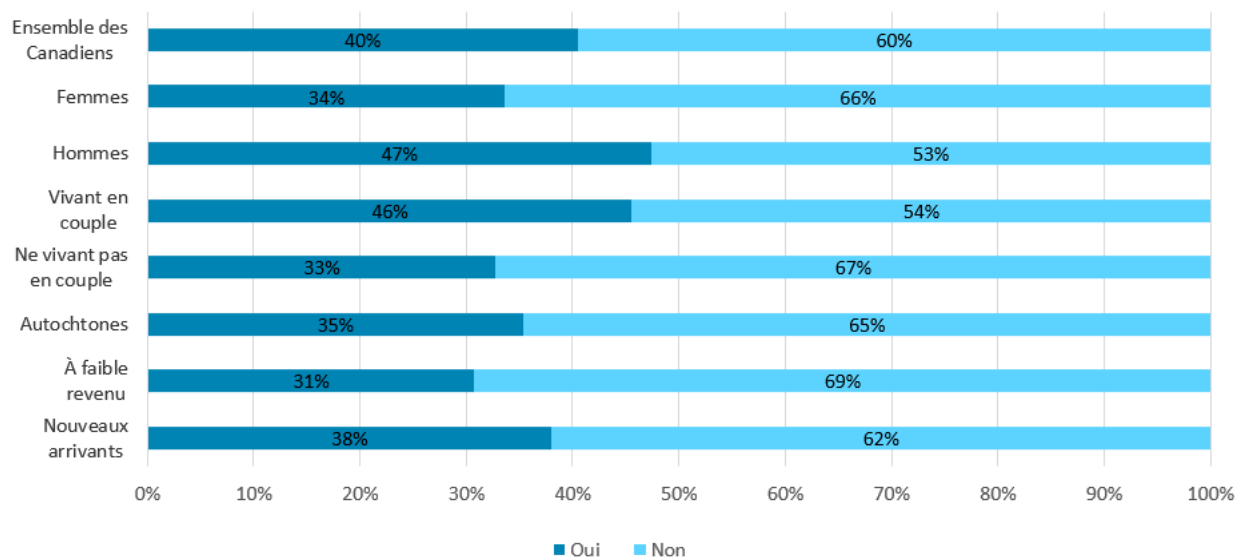


Figure 34 : Connaissez-vous le montant d'argent que vous devez épargner pour votre retraite? — Groupe d'âge, chez les non-retraités

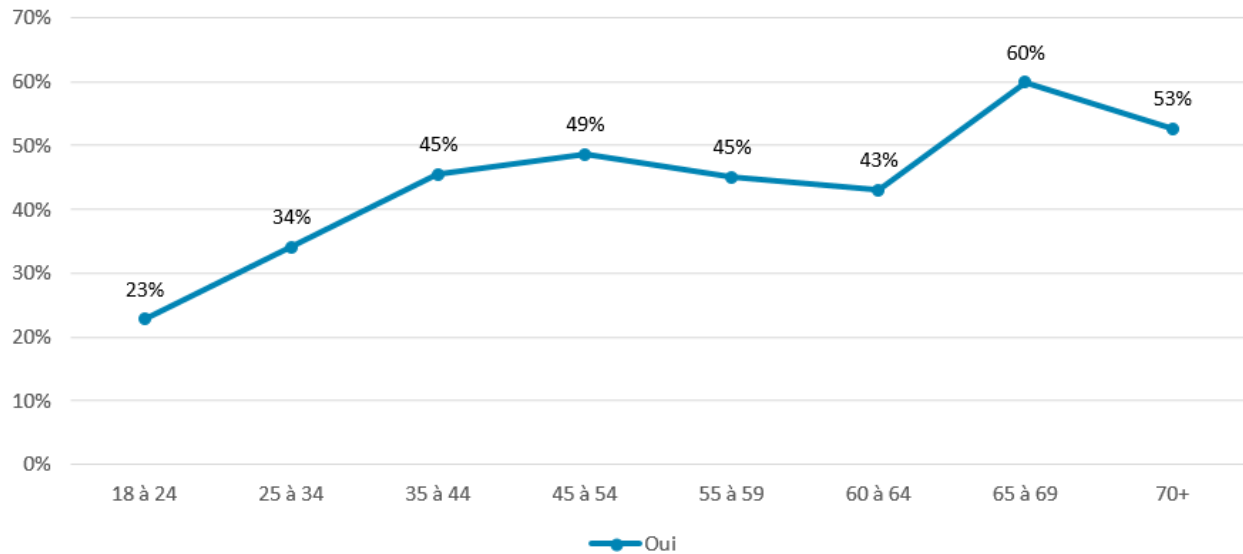
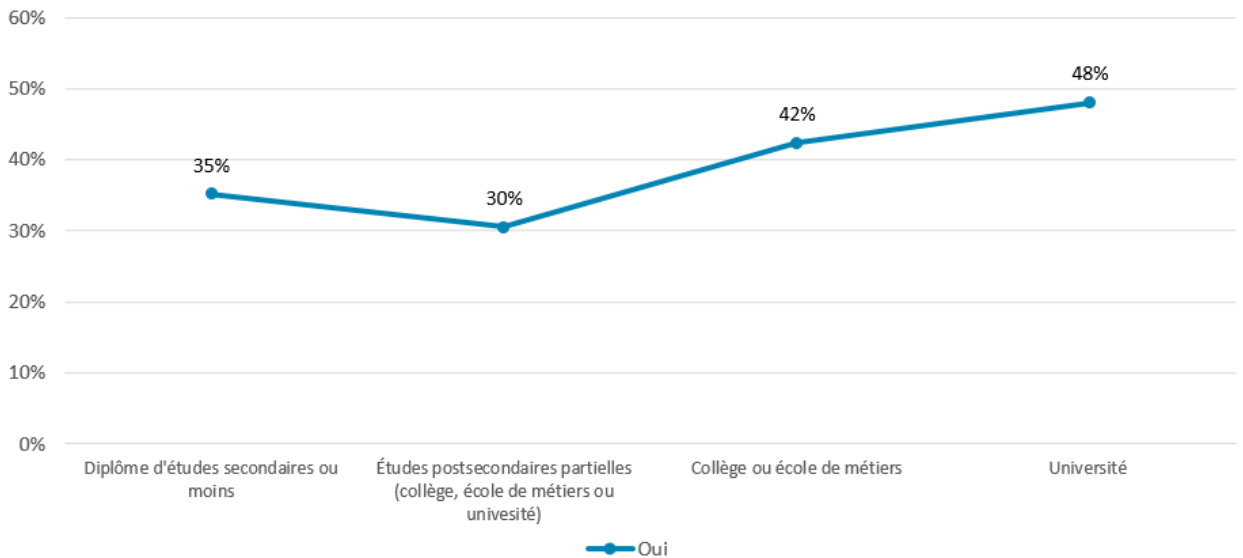
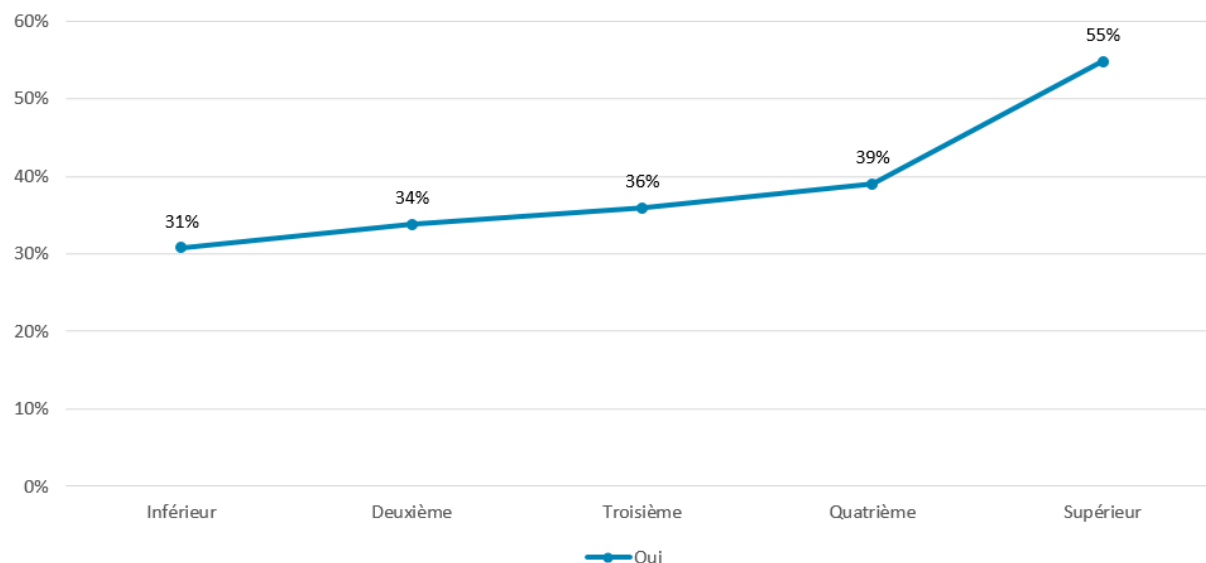


Figure 35 : Connaissez-vous le montant d'argent que vous devez épargner pour votre retraite? — Niveau d'études, chez les non-retraités



Les Canadiens qui n'ont fait des études postsecondaires partielles dans un collège, une école de métiers ou une université sont moins susceptibles de connaître le montant qu'ils doivent épargner (figure 35). La moitié des Canadiens (48 %) dont le niveau d'études est le plus élevé affirment qu'ils connaissent le montant d'argent qu'ils doivent épargner. Plus le revenu augmente, plus les Canadiens déclarent connaître le montant qu'ils doivent épargner pour leur retraite (figure 36). En effet, dans le quintile inférieur, moins d'un tiers (31 %) des répondants connaissent ce montant, tandis que dans le quintile supérieur, plus de la moitié (55 %) le connaissent.

Figure 36 : Connaissez-vous le montant d'argent que vous devez épargner pour votre retraite? — Quintile de revenu, chez les non-retraités



Combien épargner pour la retraite...

Discussion

Même si de nombreux facteurs peuvent influencer le montant qu'une personne doit épargner pour maintenir le niveau de vie désiré à la retraite, il est évident que la majorité des Canadiens ne connaissent pas le montant qu'ils devraient épargner. Seuls les Canadiens se trouvant dans le quintile de revenu supérieur et les Canadiens âgés de 65 ans et plus déclarent connaître le montant qu'ils devraient épargner dans une proportion de plus de 50 %. Cela est inquiétant, puisque le fait de connaître le montant à épargner fait partie intégrante de l'établissement d'objectifs financiers précis et réalistes. S'ils ne connaissent pas le montant qu'ils doivent épargner, les Canadiens risquent de manquer d'argent une fois à la retraite, ce qui peut entraîner un changement de niveau de vie non désiré et des tensions financières.

Les données liées à l'âge et à l'épargne-retraite sont particulièrement préoccupantes. Seulement 43 % des personnes âgées de 60 à 64 ans savent combien elles doivent épargner pour la retraite. Et lorsqu'on atteint cet âge, il est possible qu'il soit trop tard pour ajuster son épargne en fonction du niveau de vie que l'on souhaite maintenir. Les données laissent également croire que les revenus élevés vont de pair avec de meilleures connaissances financières et une meilleure aptitude à planifier. Toutefois, même dans le quintile de revenu supérieur, la proportion élevée de Canadiens qui ne connaissent pas le montant d'argent qu'ils doivent épargner est alarmante.

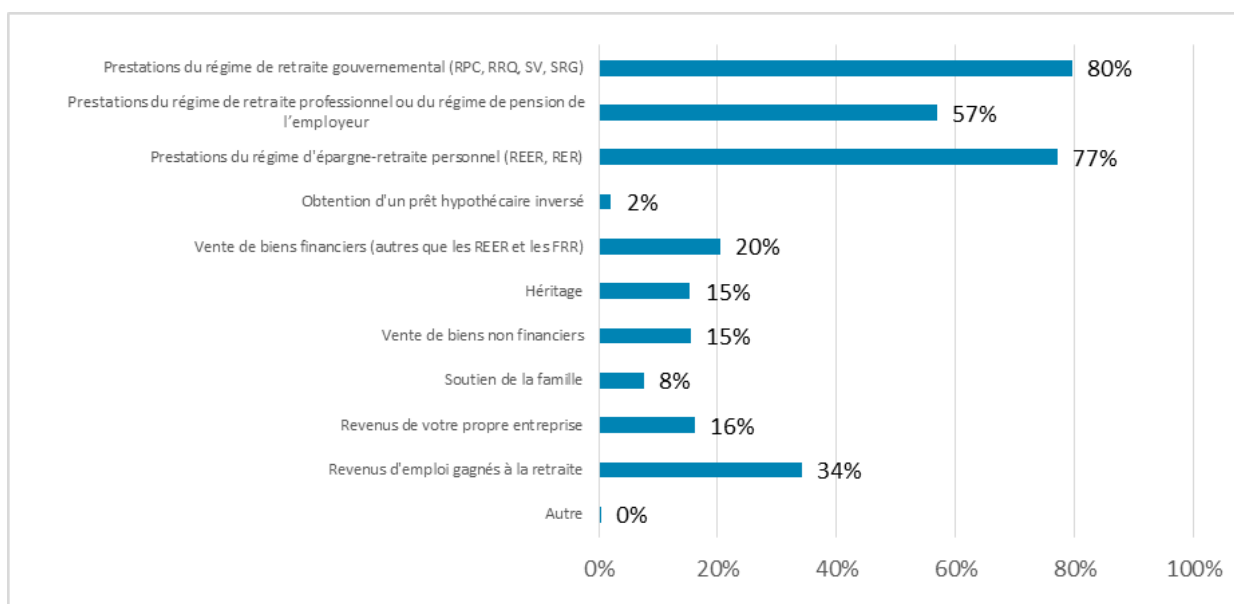
Les données de l'enquête révèlent qu'il serait avantageux pour tous les Canadiens de connaître plus exactement le montant d'argent qu'ils doivent épargner pour leur retraite. Comme dans le cas des constatations liées à l'établissement d'un budget, un objectif financier à long terme est susceptible d'aider les consommateurs à fixer des priorités lorsqu'ils font face des contraintes financières, et ce, à toutes les périodes de leur vie (Fernbach, Kan, et Lynch, 2015).

Comment les Canadiens épargnent-ils pour la retraite?

Dans le cadre de l'ECCF de 2014, on a demandé aux Canadiens qui n'ont pas encore pris leur retraite de nous faire part des moyens qu'ils utilisent pour se préparer financièrement à leur retraite ainsi que de leur source principale de revenu de retraite.

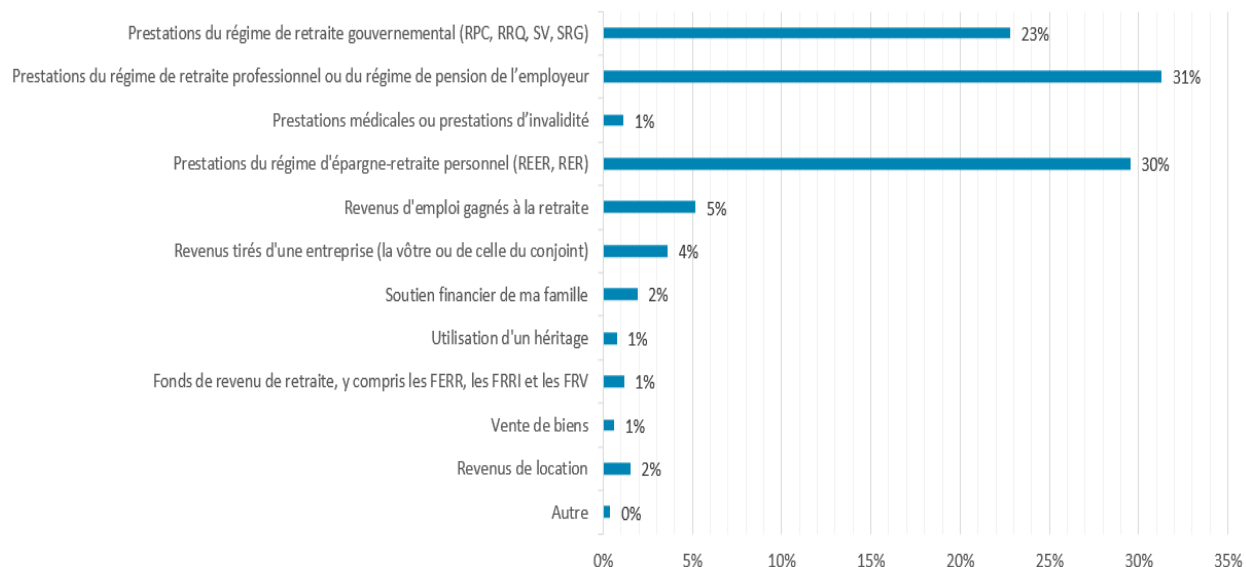
Les résultats de l'enquête révèlent que pour les Canadiens, les prestations du régime de retraite gouvernemental (80 %) et les épargnes personnelles pour la retraite (77 %) sont les méthodes d'épargne-retraite les plus couramment utilisées, suivies des régimes de retraite professionnels et des régimes de pension de l'employeur (57 %) (figure 37). Fait important à noter et qui mériterait une plus grande attention, un tiers (34 %) des Canadiens incluent leurs revenus d'emploi continus dans leur plan de retraite. Bien qu'il soit possible que certaines personnes de ce groupe souhaitent simplement continuer de travailler, il est probable que les autres auront besoin de travailler pour compléter un revenu de retraite insuffisant.

Figure 37 : Parmi les éléments suivants, lesquels font partie de votre plan de retraite? — Population canadienne, chez les non-retraités, plusieurs réponses possibles



Les Canadiens sont plus susceptibles de croire que leur source principale de revenus de retraite proviendra de régimes de pension de l'employeur (31 %), des épargnes personnelles pour la retraite (30 %) et des prestations du régime de retraite gouvernemental (23 %) (figure 38). Toutefois, 5 % d'entre eux indiquent que leur revenu d'emploi sera leur source principale de revenu à la retraite, ce qui donne à penser que ce groupe considère peut-être que les autres sources de revenus de retraite, telles que l'épargne et les régimes de retraite, sont inadéquates.

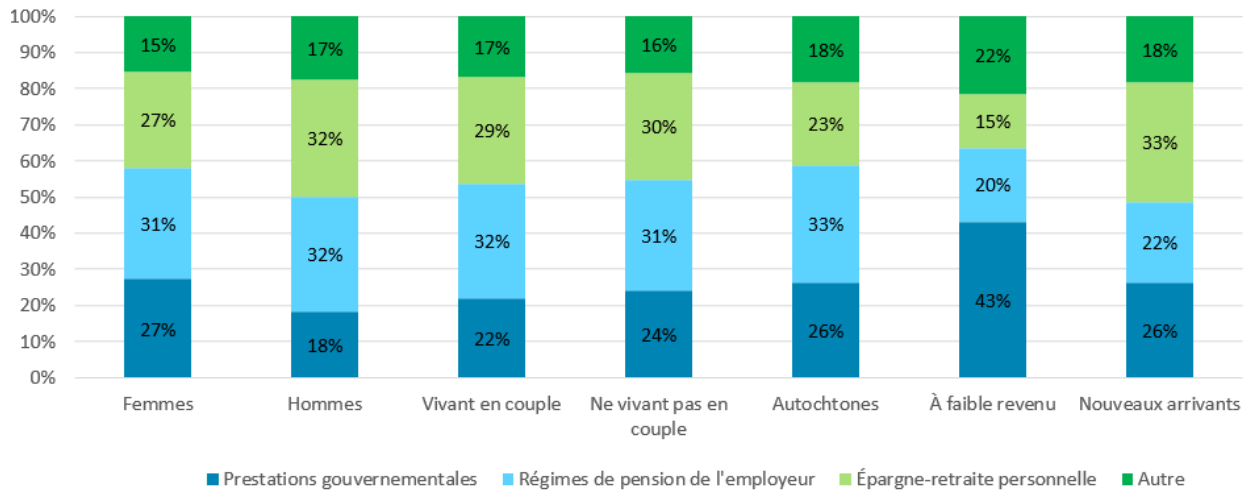
Figure 38 : Selon vous, quelle sera votre source principale de revenu à la retraite? — Population canadienne, chez les non-retraités



Les Canadiens, tous groupes de population confondus, déterminent leur source principale de revenu de retraite de façon semblable (figure 39). Les salariés à faible revenu affirment qu'ils ont l'intention de compter davantage (43 %) sur les prestations du régime de retraite gouvernemental que les autres, et ce même groupe est moins susceptible (31 %) de déclarer se préparer financièrement à la retraite (figure 28). Quelques raisons peuvent expliquer cette dépendance planifiée sur les prestations gouvernementales, y compris le fait que le régime de retraite public du Canada permet à certains salariés à faible revenu de maintenir le niveau de vie qu'ils avaient avant la retraite (Mintz, 2009).

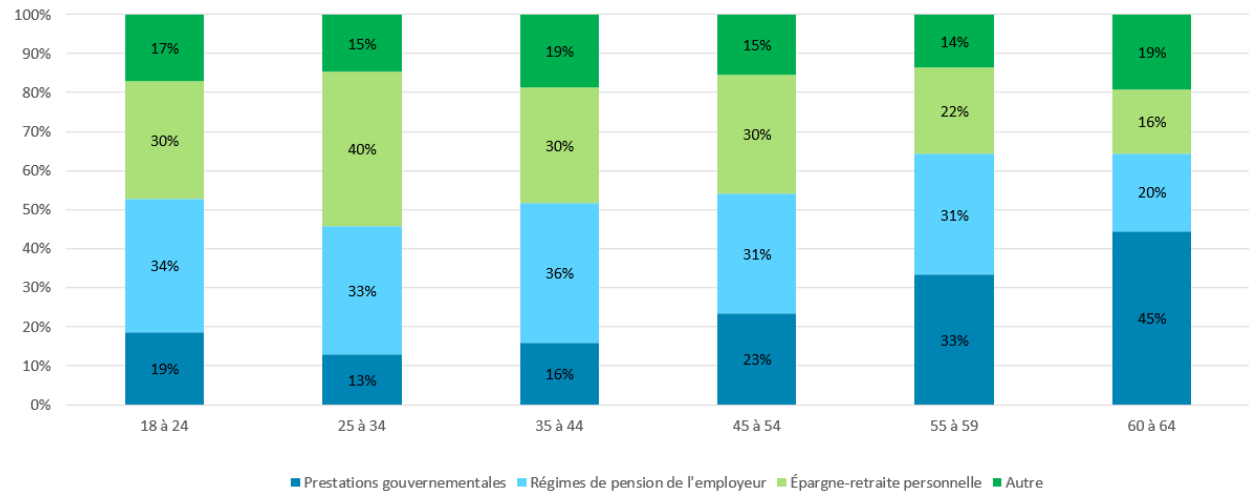
Les Canadiens d'origine autochtone vivant hors réserve (33 %) sont plus susceptibles que les autres groupes d'affirmer qu'ils dépendront principalement de régimes de pension de l'employeur, ce qui laisse croire que bon nombre d'entre eux travaillent dans un endroit où des régimes de pensions de retraite sont offerts (figure 39). Un tiers (33 %) des nouveaux arrivants au Canada affirment qu'ils comptent utiliser principalement leur épargne-retraite personnelle. Toutefois, près des deux tiers (63 %) des nouveaux arrivants disent qu'ils ne connaissent pas le montant d'argent qu'ils doivent épargner pour leur retraite (figure 33).

Figure 39 : Selon vous, quelle sera votre source principale de revenu à la retraite? — Groupe de population, chez les non-retraités



Les résultats de l'enquête montrent que la proportion de personnes qui croient que les prestations gouvernementales seront leur source principale de revenu augmente avec l'âge. En revanche, la proportion de personnes qui affirment que les régimes de pension de l'employeur et l'épargne-retraite personnelle seront leurs sources principales de revenu baisse avec l'âge (figure 40).

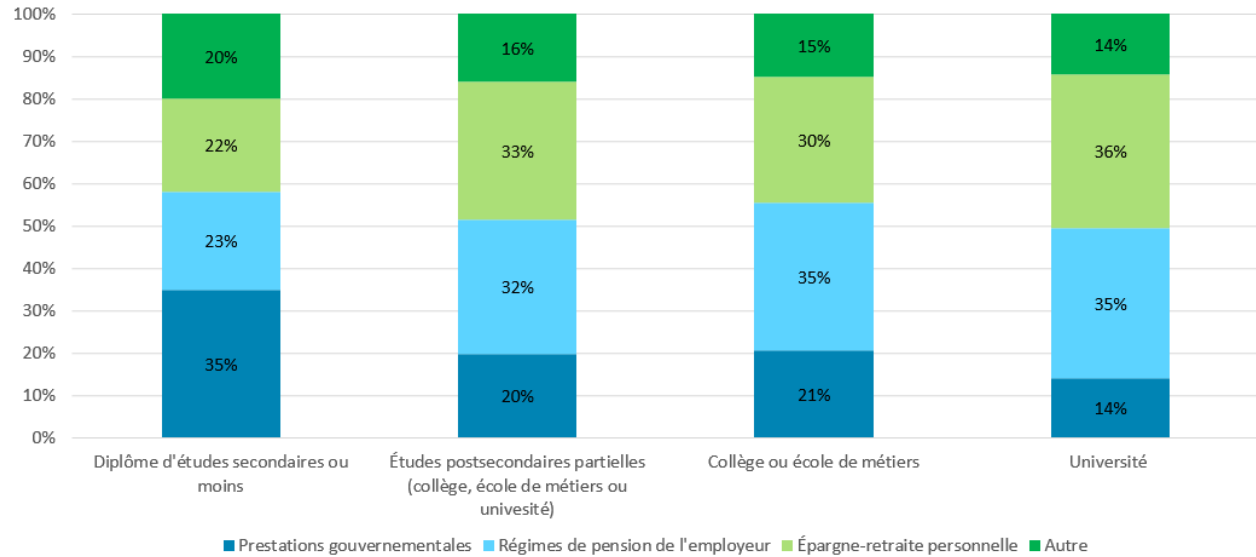
Figure 40 : Selon vous, quelle sera votre source principale de revenu à la retraite? — Groupe d'âge, chez les non-retraités



Les Canadiens ayant ou non un diplôme d'études secondaires sont plus susceptibles (35 %) que les Canadiens ayant un niveau d'études plus élevé de croire que les prestations gouvernementales seront leur source principale de revenu de retraite (figure 41). Fait peut-être peu surprenant, plus le niveau d'études est élevé, plus la proportion de Canadiens qui croient

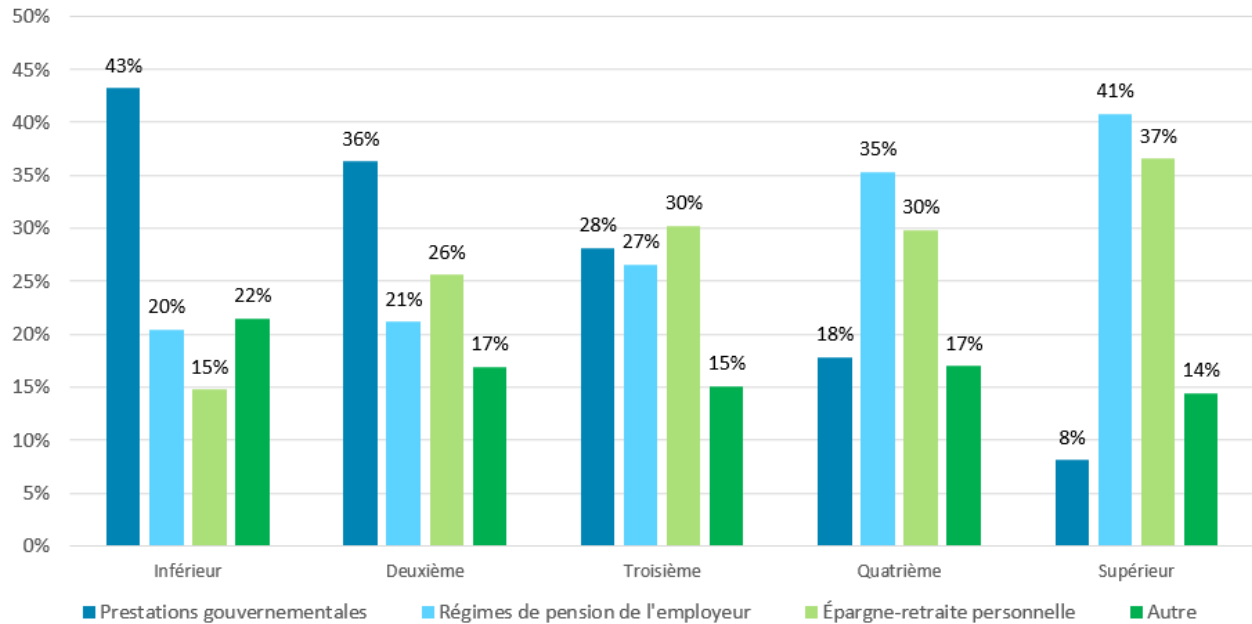
que les régimes de pension de l'employeur ou l'épargne-retraite personnelle seront leur source principale de revenu de retraite.

Figure 41 : Selon vous, quelle sera votre source principale de revenu à la retraite? — Niveau d'études, chez les non-retraités



Si l'on examine les sources de revenus prévues à la retraite en fonction du quintile de revenu (figure 42), les données de l'enquête révèlent que chaque fois qu'on monte d'un quintile de revenu, on constate que les Canadiens sont moins susceptibles que les personnes se trouvant dans le quintile inférieur de mentionner les prestations gouvernementales comme source principale de revenu de retraite. Dans le quintile supérieur, seulement 8 % des Canadiens considèrent les prestations du régime de retraite gouvernemental comme leur source principale de revenu de retraite (par rapport à 43 % dans le quintile inférieur). Plus le niveau de revenu augmente, plus la probabilité que les régimes de pension de l'employeur et l'épargne-retraite personnelle soient cités comme source principale de revenu de retraite augmente aussi. En effet, les personnes se trouvant dans le quintile de revenu supérieur affirment que les régimes de pension de l'employeur (41 %) et l'épargne-retraite personnelle (37 %) seront leur source principale de revenu de retraite.

Figure 42 : Selon vous, quelle sera votre source principale de revenu à la retraite? — Quintile de revenu, chez les non-retraités



Comment les Canadiens épargnent-ils pour la retraite...

Discussion

Comme en 2009, la majorité des Canadiens comptent sur les prestations gouvernementales, leur épargne personnelle et les régimes de pension de l'employeur pour leur revenu de retraite. Un tiers des Canadiens prévoient, dans le cadre de leur plan de retraite, de continuer de générer des revenus d'emploi lorsqu'ils seront à la retraite, et de ce groupe, 5 % des personnes s'attendent à ce que leur revenu d'emploi constitue leur source principale de revenu de retraite. Bien que cette proportion soit faible, elle est révélatrice, car elle laisse croire que certains Canadiens n'épargnent pas et qu'ils devront rester sur le marché du travail pour joindre les deux bouts lorsqu'ils seront âgés.

Les salariés à faible revenu sont uniques parmi les groupes démographiques examinés. En effet, ce groupe est plus susceptible que les autres de citer les prestations gouvernementales comme source importante de revenu de retraite. Les Canadiens ayant un niveau d'études plus élevé et un revenu plus élevé sont moins susceptibles d'envisager de compter sur les prestations gouvernementales et plus susceptibles de compter sur leur épargne-retraite personnelle et les régimes de pension de l'employeur.

III Conclusion

Le présent rapport décrit les principaux résultats de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014. Il offre un point de repère pour évaluer la situation financière des Canadiens par rapport à un certain nombre d'indicateurs du bien-être financier, information qui contribuera à éclairer les efforts par rapport aux domaines d'intérêt pour la littératie financière.

Trop peu de Canadiens ont un budget.

Il ressort nettement des constatations de l'ECCF de 2014 que trop peu de Canadiens établissent un budget. Il est troublant de constater que la proportion de la population qui établit un budget a diminué depuis 2009. Toutefois, on constate que la grande majorité des personnes qui établissent un budget le respectent presque en tout temps, ce qui est plus encourageant. Cette tendance s'observe dans l'ensemble des groupes étudiés, ce qui donne à penser que si davantage de Canadiens commençaient à établir un budget, on assisterait à une augmentation globale de la proportion de la population qui vit selon ses moyens.

La population autochtone et les salariés à faible revenu du Canada sont soumis à de plus grandes tensions financières.

Ensemble, les constatations relatives à la dette totale et aux types de dettes et celles qui ont trait à la capacité de payer les factures nous révèlent que les Autochtones vivant hors réserve et les salariés à faible revenu sont soumis à de plus grandes tensions financières que les autres groupes démographiques étudiés. Il est possible que les niveaux de dette accumulée empêchent les personnes de ces groupes démographiques de payer leurs factures à temps. Cette incapacité à payer peut avoir une incidence cyclique et nuire à l'atteinte de la stabilité financière.

Les salariés à revenu élevé ont le niveau d'endettement le plus élevé et n'ont pas de difficulté à payer leurs factures.

Cette étude indique que les revenus élevés sont associés à un niveau d'endettement plus élevé pour bon nombre de personnes. Même si les salariés à revenu élevé sont plus endettés, ils n'ont pas de difficulté à s'acquitter de leurs factures. En faisant une analyse plus approfondie, on peut en venir à la conclusion que les types de dettes que ces personnes ont contractées sont davantage des dettes à valeur patrimoniale, comme les hypothèques, que des dettes à la consommation, comme celles qui sont contractées par cartes de crédit. Les dettes contractées par cartes de crédit et les autres formes de dettes à la consommation sans grande valeur patrimoniale sont très courantes chez tous les groupes étudiés. Il est important de continuer d'axer l'éducation financière des consommateurs sur les risques associés à l'endettement excessif.

Les Canadiens ne se préparent pas suffisamment à leur retraite.

Les Canadiens commencent à épargner pour leur retraite tard dans leur vie, probablement parce que lorsqu'ils sont plus jeunes, ils sont principalement préoccupés par le remboursement de leur dette d'études, de leur hypothèque et de leurs cartes de crédit. Il est particulièrement inquiétant de constater qu'une proportion relativement faible de Canadiens connaissent le montant qu'ils doivent épargner pour leur retraite, facteur qui réduit leur capacité à planifier leur retraite efficacement. Dans le cadre des efforts d'éducation qui seront déployés, il faut encourager les Canadiens à s'informer et à mettre en place un plan qui leur permettra de réaliser leurs objectifs financiers. Ce plan comprend l'établissement d'un budget, qui constitue un moyen très efficace pour les Canadiens de gérer leurs dettes et d'épargner pour l'avenir.

Comme l'a révélé l'enquête de 2009, les salariés à faible revenu, les Autochtones vivant hors réserve et les nouveaux arrivants au Canada sont particulièrement à risque d'être confrontés à des difficultés financières à la retraite puisqu'ils sont moins susceptibles de connaître le montant d'argent qu'ils doivent épargner pour leur retraite et les moins susceptibles d'épargner en prévision de ces années. Il est évident que l'une des priorités de l'éducation financière est d'encourager ces groupes démographiques à établir un budget et à se fixer l'objectif de planifier leur retraite.

L'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires va de pair avec une meilleure gestion financière et un mieux-être financier.

Le niveau d'études a un effet manifeste sur le rendement d'une personne dans chaque catégorie étudiée dans le cadre de l'ECCF de 2014. En général, les répondants qui ont un niveau d'études élevé sont plus susceptibles de se trouver en position favorable par rapport à la plupart des aspects liés à la gestion et au bien-être financiers. Fait intéressant à noter, la situation financière des personnes n'ayant fait que des études postsecondaires partielles (collégiales, universitaires ou dans une école de métiers) est moins favorable (p. ex., ces personnes ont des dettes d'études et sont moins susceptibles d'épargner pour les études de leurs enfants ou pour leur propre retraite). Pour de nombreuses personnes de ce groupe, cette situation financière moins favorable tient probablement au fait qu'elles sont actuellement aux études. Toutefois, les études indiquent que les anciens étudiants de ce groupe ne bénéficient pas du revenu associé à l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. Par conséquent, il est possible qu'ils aient de la difficulté à rembourser leurs dettes d'études et leurs autres dettes. En retour, cela peut les empêcher de s'occuper d'autres aspects de la planification financière comme l'épargne pour la retraite et les études des enfants. Une plus grande attention devrait d'être portée à l'éducation de ce groupe d'anciens étudiants qui n'ont pas terminé leurs études postsecondaires.

Bibliographie

- Arrowsmith, S., et Pignal, J. (2010). *Initial Findings from the 2009 Canadian Financial Capability Survey Working Paper*, Ottawa : Groupe de travail canadien sur la littératie financière.
- Berger, J. (2009). « Participation in post-secondary education: Recent trends ». In J. Berger, A. Motte et A. Parkin (Eds), *The price of knowledge: Access and student finance in Canada* (4^e éd., p. 25–62). Montréal, QC : La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.
- Boisclair, D., Lusardi, A., et Michaud, P.-C. (juillet 2014). *Financial literacy and retirement planning in Canada*, National Bureau of Economic Research, document de travail n° w20297.
- Chawla, R. K., et Uppal, S. (23 mars 2012). « Household debt in Canada ». *Perspectives on labour and income*, Ottawa (Ont.): Statistique Canada.
- Collin, D. (2011). *Aboriginal Financial Literacy in Canada: Issues and Directions*, Ottawa : Groupe de travail canadien sur la littératie financière.
- Dynarski, S., et Scott-Clayton, J. (janvier 2013). *Financial aid policy: Lessons from research*, National Bureau of Economic Research, document de travail n° w18710.
- Fernbach, P. M., Kan, C., et Lynch, J. G. (2015). « Squeezed: Coping with constraint through efficiency and prioritization », *Journal of Consumer Research*, 41(5), 1204–1227.
- Guilmette, S. (24 juin 2011). *Competing priorities—Education and retirement saving behaviours of Canadian families*, Ottawa (Ont.) : Statistique Canada. Données extraites le 1^{er} septembre 2015 à partir de la page Web suivante : <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-004-x/2011001/article/11432-eng.htm>
- Luong, M. (29 mars 2010). *The financial impact of student loans*, Ottawa (Ont.) : Statistique Canada. Données extraites le 1^{er} septembre 2015 à partir de la page Web suivante : <http://www.statcan.gc.ca/pub/75-001-x/2010101/article/11073-eng.htm>
- Lusardi, A., et Mitchell, O. S. (avril 2013). *The economic importance of financial literacy: Theory and evidence*, National Bureau of Economic Research, document de travail n° w18952.
- McKay, S. (9 février 2011). *Understanding financial capability in Canada: Analysis of the Canadian Financial Capability Survey*. Document de recherche préparé pour le Groupe de travail sur la littératie financière.
- Mintz, J. M. (19 décembre 2009). *Summary report on retirement income adequacy research*. Préparé pour le Groupe de travail sur le niveau adéquat du revenu de retraite établi par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des Finances. Ottawa (Ont.) : ministère des Finances du Canada.
- Shapiro, G. K., et Burchell, B. J. (mai 2012). « Measuring financial anxiety ». *Journal of Neuroscience, Psychology, and Economics*, 5(2), 92–103.
- Sweet, R., Anisef, P., et Walters, D. (2008). *Immigrant parents' investments in their children's post-secondary education*, Montréal, Qc : La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire.

Annexe A : À propos de l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014

Les renseignements suivants sur l'Enquête canadienne sur les capacités financières de 2014 sont extraits du site Web de Statistique Canada⁹.

Description

L'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014 jette de la lumière sur les connaissances, les compétences et les comportements des Canadiens en ce qui a trait à la prise de décisions financières. Autrement dit, elle jette de la lumière sur la compréhension qu'ont les Canadiens de leur situation financière, des services financiers mis à leur disposition et de leur plan d'avenir. Cette enquête a été conçue pour recueillir de l'information sur les approches des répondants en ce qui a trait à la gestion de l'argent au quotidien ainsi qu'à l'établissement d'un budget, à la gestion de l'argent à plus long terme et à la planification financière en général.

Population cible

Toutes les personnes âgées de 18 ans et plus habitant au Canada constituent la population cible de l'ECCF. Les résidents à temps plein d'établissements institutionnels ainsi que les habitants du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne font pas partie de l'enquête. Les numéros de téléphone qui pourraient correspondre à ces régions ont été exclus de l'échantillon.

Élaboration de l'instrument

Dès la conception de l'ECCF en 2009, il avait été proposé que la collecte des données se fasse par interview téléphonique, une approche qui a obtenu du succès dans d'autres pays où ont été menées des enquêtes dans un domaine similaire. Une première ronde d'essais cognitifs, incluant des interviews personnelles et des discussions de groupe, qui a été menée dans l'ensemble du Canada au printemps 2007, a permis de confirmer qu'il s'agissait bien de la meilleure façon de procéder.

Avec l'ajout du ministère des Finances Canada et de la Banque du Canada comme partenaires actifs, le contenu a été modifié pour tenir compte des besoins en données de chacun des partenaires. Une deuxième ronde d'essais cognitifs a été menée dans quelques villes sélectionnées, au printemps 2008. L'application d'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO) a été développée et mise à l'essai au cours de l'été et de l'automne 2008.

Afin d'assurer la comparabilité des données, le contenu de l'ECCF est resté intact entre les cycles de 2009 et de 2014. Seules quelques mises à jour mineures ont été effectuées, au besoin.

⁹ Ces renseignements ont été consultés le 30 juin 2015 sur la page Web de Statistique Canada se trouvant à l'adresse suivante : http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5159

Une nouvelle application a été développée pour l'ECCF de 2014, puis mise à l'essai au cours des premiers mois de 2014.

Échantillonnage

Il s'agit d'une enquête transversale par échantillon.

Cette enquête sur échantillon est fondée sur le plan transversal actuel de l'Enquête auprès de la population active (EPA, numéro d'enregistrement 3701), un plan d'échantillonnage probabiliste complexe à plusieurs degrés. Chaque province est divisée en grandes strates géographiques. Le premier degré d'échantillonnage consiste à sélectionner des régions géographiques plus petites, appelées grappes, dans chacune des strates. Le deuxième degré d'échantillonnage consiste à choisir des logements à l'intérieur de chacune des grappes sélectionnées. L'échantillon de l'EPA est représentatif de la population canadienne civile non institutionnalisée âgée de 15 ans et plus.

L'EPA utilise un plan de sondage avec renouvellement de panel, suivant lequel les logements sélectionnés restent dans l'échantillon de l'EPA pendant six mois consécutifs. Chaque mois, environ un sixième des logements sélectionnés dans le cadre de l'EPA en sont à leur premier mois d'enquête, un autre sixième des logements en sont à leur deuxième mois d'enquête, et ainsi de suite. L'une des caractéristiques du plan de sondage de l'EPA est que chacun des six groupes de renouvellement peut être utilisé comme un échantillon représentatif indépendamment des autres. Afin de s'assurer que la population de toutes les régions des 10 provinces est représentée dans l'ECCF, on a pris deux groupes de renouvellement et sélectionné à partir de ceux-ci un échantillon systématique en se fondant sur une répartition avec puissance (un équilibre entre une répartition proportionnelle et une répartition égale des provinces). Ainsi, des estimations à l'échelle nationale peuvent être diffusées.

Sources des données

Collecte des données pour cette période de référence : 2014-05-12 à 2014-06-21.

Il s'agit d'une enquête à participation volontaire.

Les données sont obtenues directement auprès des répondants.

Les interviews par personne interposée ne sont pas autorisées.

Les données sont recueillies à l'aide des techniques de l'interview téléphonique assistée par ordinateur (ITAO). Un module frontal contient un ensemble de codes de réponse standards, qui s'appliquent à toutes les issues possibles des appels, ainsi que les scénarios correspondants qui sont lus par les intervieweurs. Une approche normalisée est utilisée pour présenter l'organisme, le nom et le but de l'enquête, les clients de l'enquête, l'utilisation qui sera faite des résultats et la durée de l'interview.

L'application ITAO garantit l'entrée des seules réponses valides et le bon enchaînement des questions. Des contrôles intégrés à l'application garantissent la cohérence des réponses, repèrent et corrigent les valeurs aberrantes, et déterminent à qui sont posées les différentes questions. Ainsi, à la fin du processus de collecte, les données sont déjà passablement « épurées ».

Annexe B : Description des principales variables

Figure B1 : Groupes démographiques

Personnes vivant en couple	GGMARSTAT	Personnes qui sont mariées ou qui vivent en union libre.
Personnes ne vivant pas en couple	GGMARSTAT	Personnes célibataires, veuves, séparées ou divorcées.
Autochtones	DM_Q06	Les personnes qui se sont déclarées Autochtones
Faible revenu	HINCQUIN	Les personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 32 000 \$ par année
Nouveaux arrivants	DM_Q05	Les personnes qui ont immigré au Canada en 2000 ou plus tard
Immigrants	DM_Q04	Les personnes qui ont immigré au Canada au cours de n'importe quelle année

La variable GGMARSTAT de l'Enquête canadienne sur les capacités financières (ECCF) de 2014 est utilisée pour déterminer la situation de famille des répondants. Les personnes qui ont déclaré être mariées ou vivre en union libre ont été désignées comme des personnes « vivant en couple », alors que les répondants qui étaient veufs, séparés, divorcés ou célibataires ont été désignés comme des personnes « ne vivant pas en couple ».

La variable DM_Q06 fournit des précisions sur le statut d'autochtone d'un répondant. Les personnes qui ont déclaré avoir le statut d'autochtone ont été désignées comme des « Autochtones », alors que les personnes qui n'ont rien déclaré n'ont reçu aucune désignation.

Le terme « à faible revenu » est un paramètre très précis de Statistique Canada pour lequel les chercheurs doivent connaître la proportion du revenu dépensé pour subvenir aux besoins de base (nourriture, logement, vêtements, etc.). Puisque dans le cadre de notre analyse, nous n'avions pas accès à cette information de l'ECCF, il est probable que notre définition du terme « à faible revenu » ait un seuil différent des autres. En utilisant la variable HINCQUIN, qui mesure le revenu des ménages en fonction du quintile de revenu, nous avons établi que les ménages « à faible revenu » se trouvaient dans le quintile de revenu inférieur (revenu se situant entre 0 \$ et 32 000 \$ par année).

Dans l'ECCF originale que nous avons consultée au Centre de données de recherche à Ottawa, la variable DM_Q05 était utilisée pour demander aux répondants en quelle année ils avaient immigré au Canada. Les répondants qui étaient arrivés en l'an 2000 ou plus tard étaient classés dans la catégorie « nouveaux arrivants ». Après la diffusion publique des données de l'ECCF sous forme de fichier de microdonnées à grande diffusion, il était devenu impossible d'accéder à cette question. Par conséquent, lors des analyses qui ont été effectuées par la suite, la variable DM_Q04 devait être utilisée, et cette dernière se limitait à demander aux répondants s'ils avaient été des immigrants admis par le passé (mais sans préciser l'année de leur arrivée). Les personnes qui ont répondu qu'elles avaient en effet immigré au Canada à une date non spécifiée ont été classées sous la variable « immigrants ».

Figure B2 : Descriptions des régions

Atlantique	GREGION	Personnes vivant dans les provinces de l'Atlantique : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador; Île-du-Prince-Édouard
Québec	GREGION	Personnes vivant au Québec
Ontario	GREGION	Personnes vivant au Québec
Manitoba, Saskatchewan et Alberta	GREGION	Personnes vivant au Manitoba ou en Saskatchewan ou en Alberta
Colombie-Britannique	GREGION	Personnes vivant en Colombie-Britannique

La variable GREGION servait à demander aux répondants dans quelle région du pays se trouve leur résidence principale. Cinq regroupements de régions ont été mentionnés : (1) Atlantique; (2) Québec; (3) Ontario; (4) Manitoba, Saskatchewan et Alberta; (5) Colombie-Britannique. Ces regroupements ont été laissés tels quels pendant l'analyse menée dans le cadre de ce projet. Les provinces de l'Atlantique ont été regroupées en raison de la petite taille de l'échantillon que représente chaque province. Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta ont aussi été regroupés pour les mêmes raisons.

Figure B3 : Descriptions des niveaux d'études¹⁰

Diplôme d'études secondaires ou moins	DM_G08	Personnes qui soit ont obtenu leur diplôme d'études secondaires ou l'équivalent, soit ne l'ont pas obtenu.
Études postsecondaires partielles (collège, école de métiers ou université)	DM_G08	Personnes qui ont fait des études au collège, dans une école de métiers, dans une école de formation professionnelle ou une école technique, au CÉGEP ou à l'université, mais qui n'ont pas obtenu de certificat, de diplôme ou de grade.
Collège ou école de métiers	DM_G08	Personnes qui ont obtenu un certificat ou un diplôme d'un collège, d'une école de métiers, d'une école de formation professionnelle ou technique ou d'un CÉGEP.
Université	DM_G08	Personnes ayant un diplôme universitaire de premier cycle et personnes ayant un diplôme d'études supérieures ou un diplôme professionnel.

¹⁰ Il s'agit du niveau d'études le plus élevé atteint par la personne. Cette variable exclut les personnes classées dans des catégories supérieures au niveau le plus élevé. Par exemple, les personnes ayant un diplôme universitaire sont exclues de la catégorie « diplôme d'études secondaires ou moins ».

La variable DM_G08 servait à demander aux répondants le niveau d'études le plus élevé qu'ils avaient atteint. Cinq niveaux d'études différents ont été mentionnés : (1) diplôme d'études secondaires ou moins; (2) études collégiales ou universitaires partielles; (3) diplôme d'un collège, d'une école de métiers ou d'une école de formation professionnelle; (4) diplôme universitaire de premier cycle; (5) diplôme d'études supérieures ou diplôme professionnel. En raison des problèmes liés à la petite taille des échantillons, nous avons regroupé les deux dernières catégories en une seule, qui englobait tous les diplômes universitaires confondus.

Figure B4 : Descriptions des quintiles de revenu

Inférieur	HINCQUIN	Personnes dont le revenu du ménage est inférieur à 32 000 \$ par année
Deuxième	HINCQUIN	Personnes dont le revenu du ménage se situait entre 32 001 \$ et 54 999 \$ par année
Troisième	HINCQUIN	Personnes dont le revenu du ménage se situait entre 55 000 \$ et 79 999 \$ par année
Quatrième	HINCQUIN	Personnes dont le revenu du ménage se situait entre 80 000 \$ et 119 999 \$ par année
Supérieur	HINCQUIN	Personnes dont le revenu du ménage était supérieur à 120 000 \$ par année

La variable HINCQUIN a été utilisée pour décrire les répondants en fonction du revenu de leur ménage par quintile. Comme l'illustre la figure B4 ci-dessus, cinq niveaux de revenu ont été désignés. Ce classement n'a pas été modifié au moment de mener l'analyse du revenu des ménages.

Figure B5 : Questions relatives à la gestion de l'argent et des dettes

Tenir une comptabilité	SA_Q02	Auto-évaluation de la qualité de la tenue de la comptabilité du répondant
Joindre les deux bouts	SA_Q03	Auto-évaluation de la capacité du répondant à joindre les deux bouts
S'acquitter de ses factures et de ses paiements	OE_Q17	Est-ce que le répondant paie ses factures et respecte ses obligations de façon régulière?
Accuse un retard sur le paiement d'une ou de plusieurs factures.	LATEPMTP	Le répondant a-t-il accusé un retard de deux mois consécutifs ou plus sur le paiement d'une ou de plusieurs factures au cours des 12 derniers mois?
Établir un budget pour le ménage	OE_Q11	Le répondant établit-il un budget pour son ménage?
Respecter un budget	OE_Q12	Dans quelle mesure le répondant respecte-t-il son budget?

Vérifier le solde de ses comptes	OE_05	À quelle fréquence le répondant vérifie-t-il le solde de ses comptes?
Type de dette	AD_Q11A – AD_Q11H	Quel type de dette ou d'obligations le répondant a-t-il actuellement?
Montant global de la dette	AD_G12	Quelle est la valeur totale estimée de la dette et des obligations?

Dans la section d'évaluation subjective, on a demandé aux répondants : « Comment vous évalueriez-vous pour chacun des domaines de la gestion financière suivants : ...tenir une comptabilité (SA_Q02); ...joindre les deux bouts (SA_Q03) ».

La question OE_Q17 consiste à demander aux répondants s'ils paient leurs factures et respectent leurs obligations de façon régulière. Ils ont le choix entre quatre options différentes : (1) je paie toutes mes factures et respecte toutes mes obligations sans problème; (2) je paie toutes mes factures et respecte toutes mes obligations, mais c'est parfois difficile; (3) j'ai des problèmes financiers sérieux; (4) je n'ai aucune facture ou aucun engagement de crédit. Seules les trois premières options ont été examinées dans le cadre de notre analyse.

La question LATEPMTP consiste à demander aux répondants s'ils ont accusé un retard de deux mois consécutifs sur le paiement de leurs factures au cours de la dernière année. Ils ont le choix entre trois options : (1) retard pour aucune facture; (2) retard pour une facture; (3) retard pour deux factures ou plus. Dans notre analyse, nous avons recodé cette question dans un format binaire « Oui » ou « non ». Les personnes qui n'avaient accusé aucun retard sur le paiement de leurs factures au cours de la dernière année ont été classées dans un groupe, alors que les personnes qui avaient accusé un retard sur le paiement d'une facture ont été regroupées avec les personnes en retard pour deux factures ou plus.

La question OE_Q11 consiste à demander aux répondants s'ils établissent un budget pour leur ménage. Ils ont le choix entre deux options : (1) oui; (2) non. Cette variable a été laissée telle quelle dans notre analyse. La question OE_Q12 est une question de suivi qui consiste à demander aux répondants qui ont indiqué avoir établi un budget dans quelle mesure ils respectent ce budget. Ils ont le choix entre quatre options : (1) toujours; (2) habituellement; (3) rarement; (4) jamais. Dans notre analyse, nous avons recodé cette question dans un format binaire, soit les répondants qui ont déclaré respecter « toujours ou habituellement leur budget » et les répondants qui ont déclaré respecter « rarement ou jamais » leur budget.

La question OE_05 consiste à demander aux répondants à quelle fréquence ils vérifient le solde de leur(s) compte(s). Ils ont le choix entre cinq options : (1) tous les jours; (2) chaque semaine; (3) toutes les deux semaines; (4) chaque mois; (5) chaque année. En raison de la petite taille de l'échantillon de la cinquième catégorie (chaque année) de la question sur la vérification du solde, seules les quatre premières options ont été présentées dans notre analyse.

Les questions AD_Q11A à AD_Q11H décrivent brièvement les différents types de dettes que le répondant ou un autre membre de sa famille a actuellement. Nous avons seulement utilisé les quatre types de dettes suivants pour notre analyse. Il s'agit de : (1) la dette hypothécaire (AD_Q11A); (2) la

dette d'études (AD_Q11B); (3) les soldes impayés sur des cartes de crédit (AD_Q11E); (4) les soldes impayés sur des marges de crédit (AD_Q11F).

La question AD_G12 consiste à demander aux répondants quelle est la valeur totale actuelle de leurs dettes et obligations, selon leur estimation. Ils ont le choix entre six options : (1) moins de 50 000 \$; (2) entre 50 000 \$ et 99 999 \$; (3) entre 100 000 \$ et 149 000 \$; (4) entre 150 000 \$ et 199 999 \$; (5) entre 200 000 et 249 999 \$; (6) 250 000 \$ et plus. Dans notre analyse, nous avons regroupé ces montants en trois options possibles : (1) les dettes inférieures à 50 000 \$; (2) les dettes de 50 000 \$ à 149 999 \$; (3) les dettes de 150 000 \$ et plus.

Figure B6 : Questions sur la planification pour l'avenir

Épargner pour les études des enfants	EF_Q02	Est-ce que le répondant épargne actuellement ou a déjà épargné pour soutenir les études postsecondaires de ses enfants?
Contribuer à un régime enregistré d'épargne-études (REEE)	EF_Q04A	Est-ce que le répondant épargne en contribuant à un REEE?
Être persuadé que le revenu de son ménage sera suffisant	RP_Q08	À quel point le répondant est-il persuadé que le revenu de retraite de son ménage lui permettra d'avoir le niveau de vie espéré?
Se préparer financièrement à la retraite	RP_Q01	Est-ce que le répondant se prépare à la retraite, grâce à un régime personnel ou à un régime de pension de l'employeur?
Connaître le montant d'argent à épargner pour la retraite	RP_Q09	Le répondant a-t-il une bonne idée du montant d'argent qu'il devra épargner pour maintenir son niveau de vie au moment de sa retraite?
Plan de retraite	RP_Q02	Quelles sources de revenus sont incluses dans le plan financier de retraite du répondant?
Source principale de revenu de retraite	RP_Q07	Quelle sera la source principale du revenu de retraite?

La question EF_Q02 consiste à demander aux répondants responsables d'enfants de moins de 18 ans s'ils ont déjà épargné ou s'ils épargnent actuellement pour soutenir les études postsecondaires de leurs enfants. Ils ont le choix entre deux réponses possibles : (1) oui; (2) non. La question EF_Q04A est une question de suivi qui consiste à demander aux répondants s'ils contribuent à un régime enregistré d'épargne-études (REEE). Une fois de plus, ils ont le choix entre deux options : (1) oui; (2) non. Aucune de ces variables n'a été modifiée pour notre analyse.

La question RP_Q08 consiste à demander aux répondants s'ils sont persuadés que le revenu de leur ménage à la retraite leur permettra de maintenir le niveau de vie espéré. Ils ont le choix entre quatre options : (1) très persuadé; (2) assez persuadé; (3) pas très persuadé; (4) aucunement persuadé. Cette variable n'a pas été modifiée pendant notre analyse.

La question RP_Q01 consiste à demander aux répondants s'ils se préparent financièrement à leur retraite, grâce à un régime personnel ou à un régime de pension des employés. Ils ont le choix entre deux réponses possibles : (1) oui; (2) non. Cette variable n'a pas été modifiée pendant notre analyse.

La question RP_Q09 consiste à demander aux répondants s'ils ont une bonne idée du montant qu'ils devront épargner pour maintenir le niveau de vie désiré au moment de leur retraite. Ils ont le choix entre deux réponses possibles : (1) oui; (2) non. Une fois de plus, cette variable n'a pas été modifiée pendant notre analyse.

La question RP_Q02 consiste à demander aux répondants de nommer toutes les sources de revenus qu'ils incluent dans leur plan financier de retraite. Dans notre analyse, nous avons regroupé les onze sources de revenus possibles dans les quatre sources de revenus les plus courantes : (1) prestations du régime de retraite gouvernemental; (2) prestations du régime de pension de l'employeur; (3) prestations du régime d'épargne-retraite personnel; (4) toutes les autres sources (telles que les prestations médicales ou les prestations d'invalidité, la vente de biens, etc.). La question RP_Q07 a été utilisée comme question de suivi pour demander aux répondants quelle sera, selon eux, leur source principale de revenu à la retraite. Dans notre analyse, nous avons une fois de plus regroupé les douze sources de revenus potentielles en quatre sources : (1) les prestations du régime de retraite gouvernemental; (2) les prestations du régime de pension de l'employeur; (3) les prestations du régime d'épargne-retraite personnel; (4) toutes les autres sources.

Annexe C : Autres constatations — Perspectives régionales

S'acquitter de ses factures

Figure C1 : S'acquitter de ses factures et de ses paiements — Région

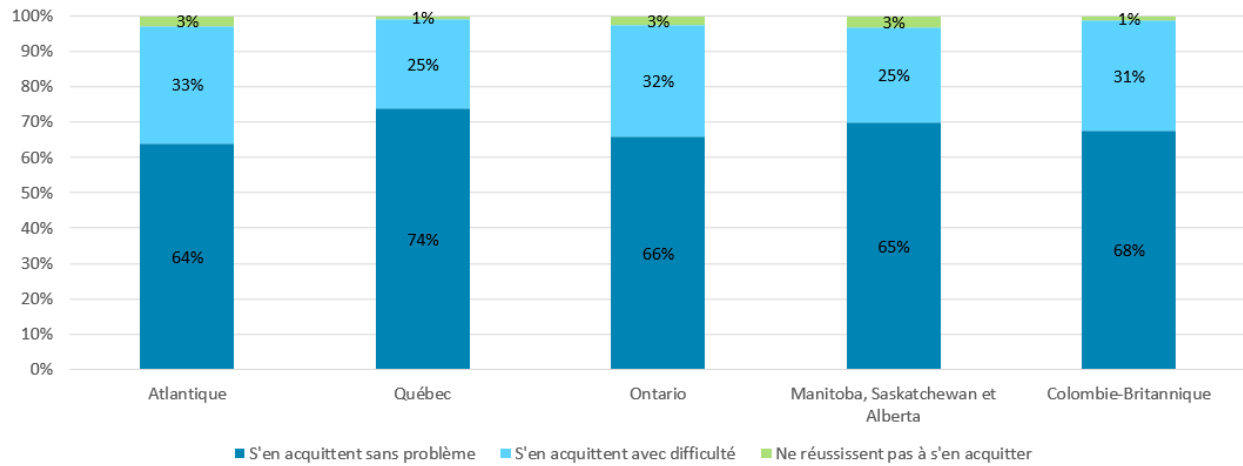


Figure C2 : Un ou plusieurs paiements en retard (factures, logement, prêts) — Région

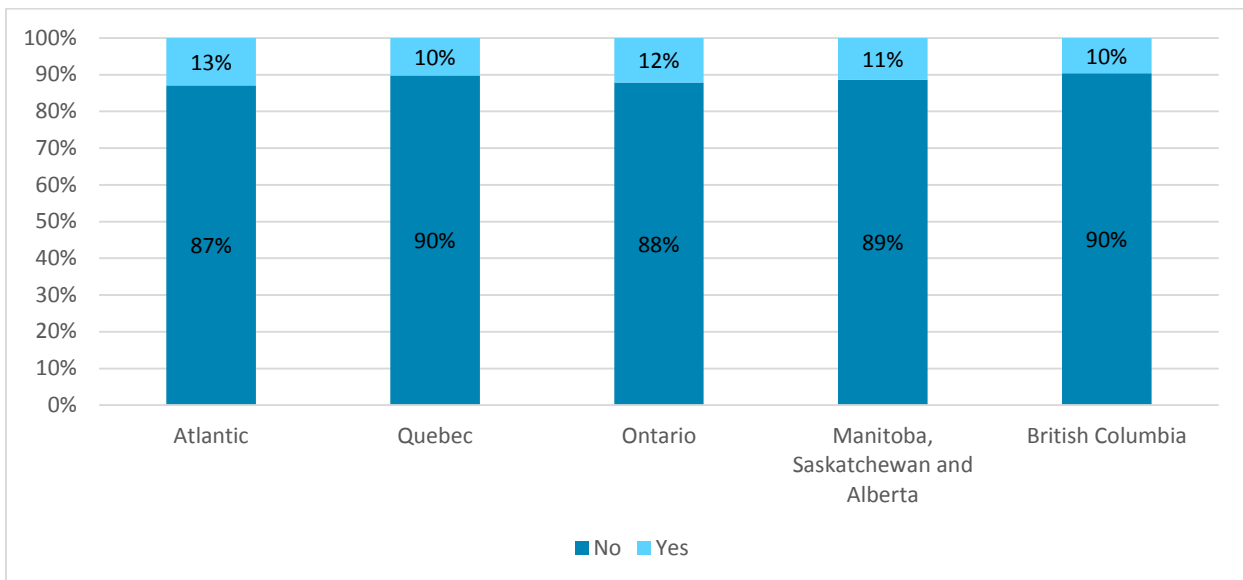


Figure C3 : Quel type de dette avez-vous? — Région

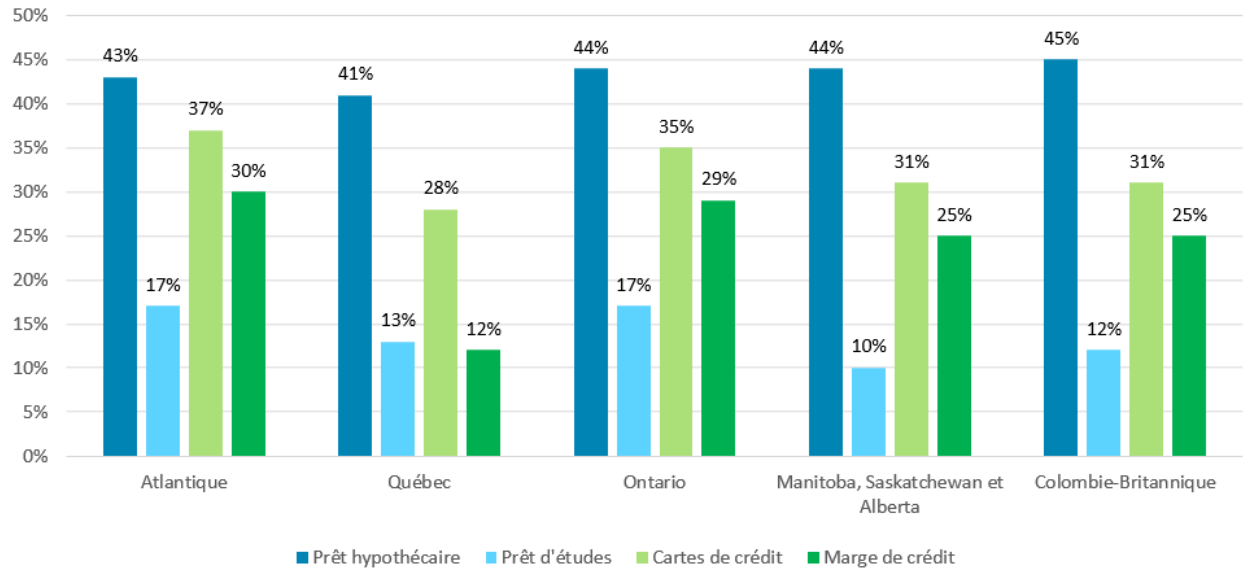


Figure C4 : À combien votre dette s'élève-t-elle? — Région

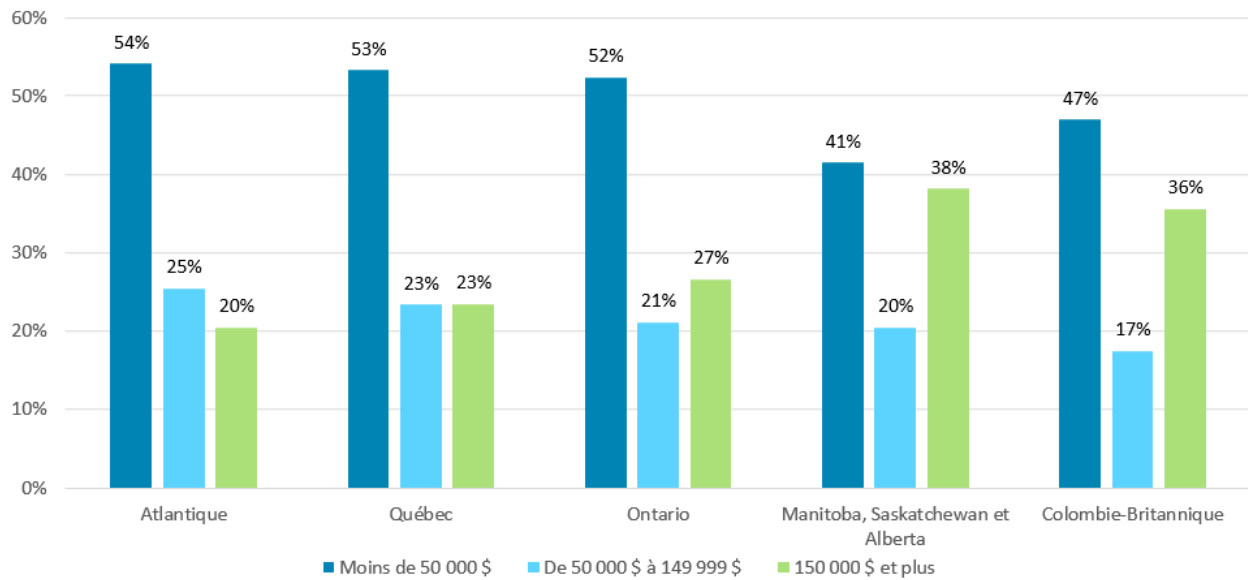


Figure C5a : Avez-vous un budget? — Région

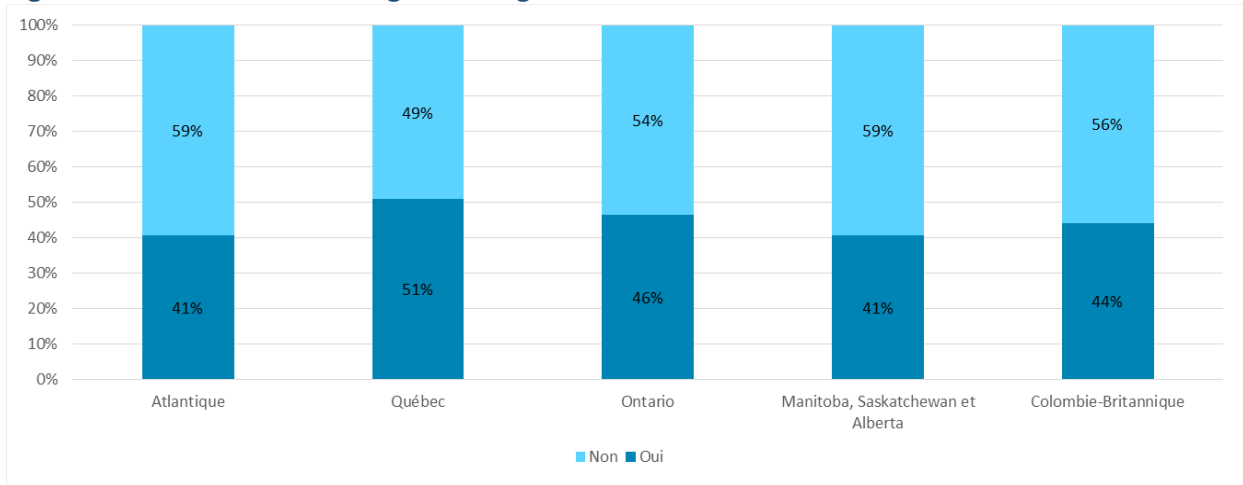


Figure C5b : Respectez-vous votre budget? — Région

	Atlantique	Québec	Ontario	Manitoba, Saskatchewan et Alberta	Colombie-Britannique
Toujours ou habituellement	91 %	96 %	91 %	92 %	92 %
Rarement ou jamais	9 %	4 %	9 %	8 %	8 %

Figure C6 : À quelle fréquence vérifiez-vous le solde de vos comptes? — Région

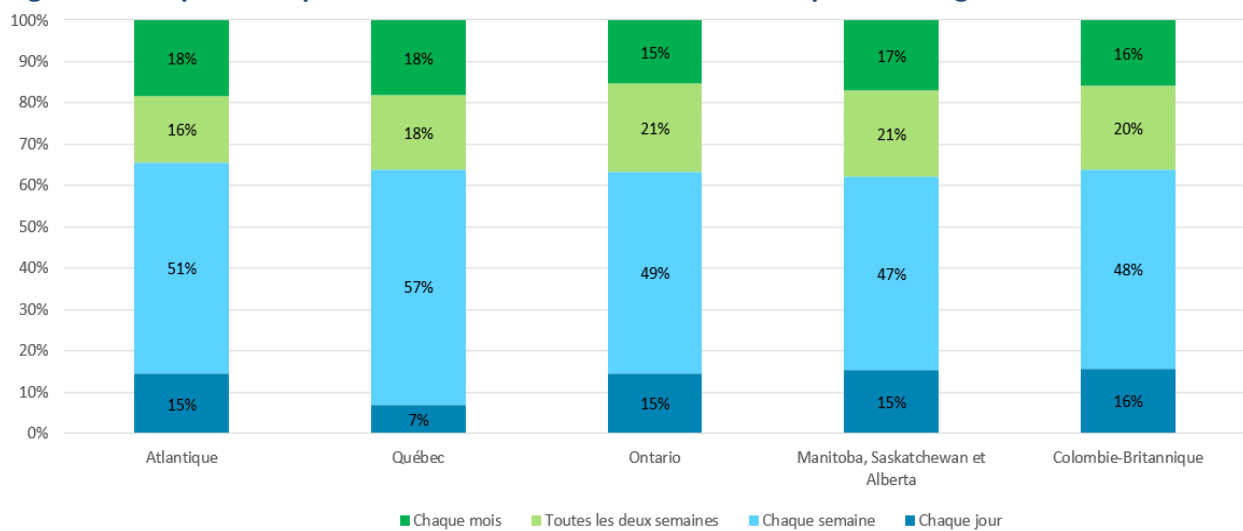


Figure C7 : Vous préparez-vous financièrement à votre retraite? — Région, chez les non-retraités

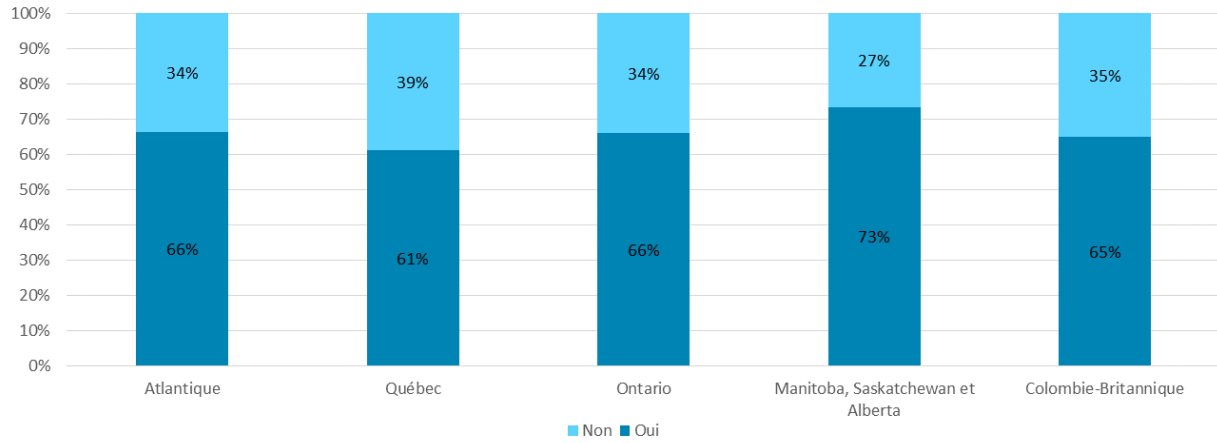


Figure C8 : Connaissez-vous le montant d'argent que vous devrez épargner pour votre retraite? — Région, chez les non-retraités

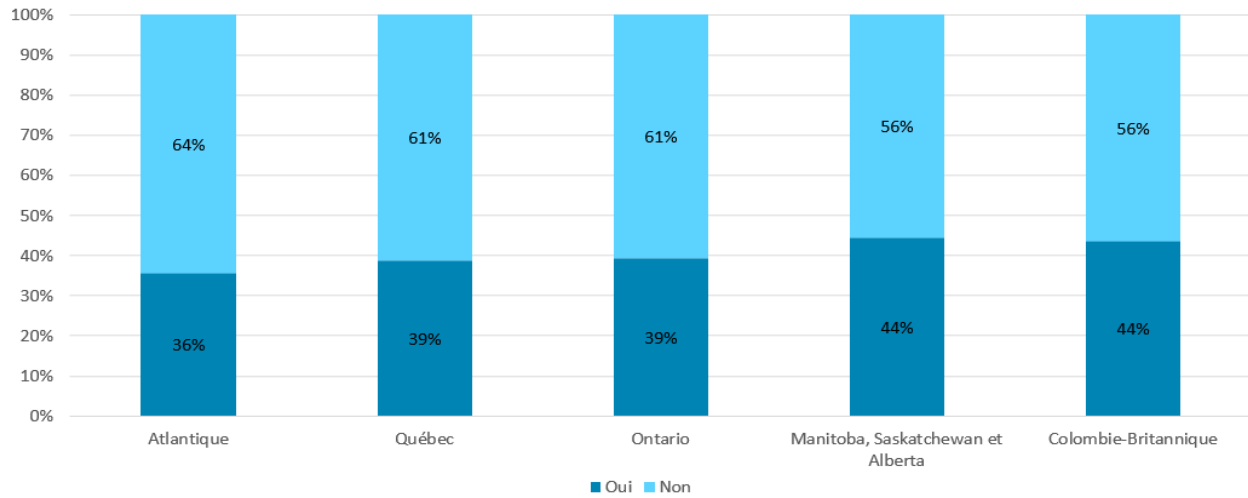


Figure C9 : Épargner pour les études des enfants — Région

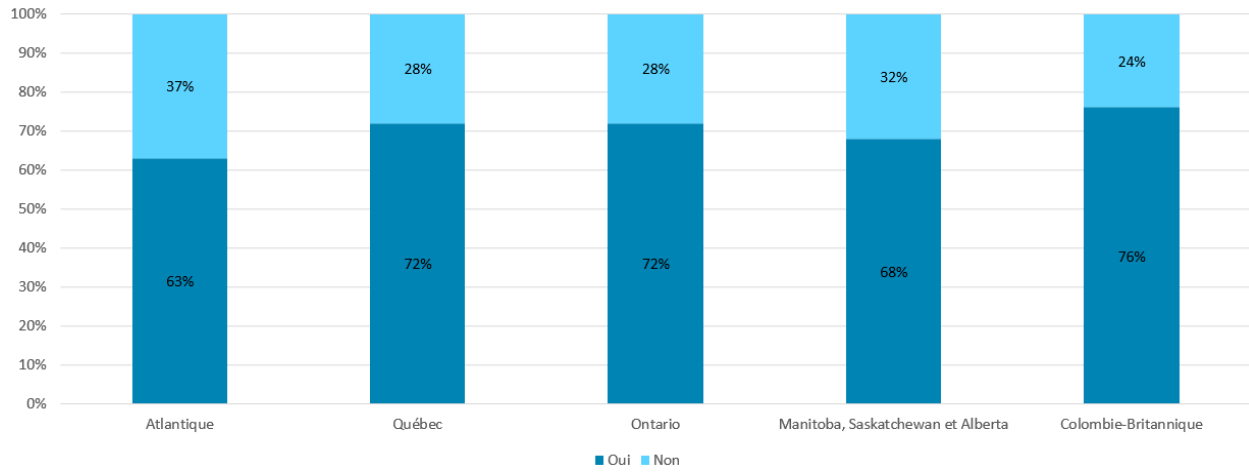


Figure C10 : Épargner en contribuant à un REEE — Région

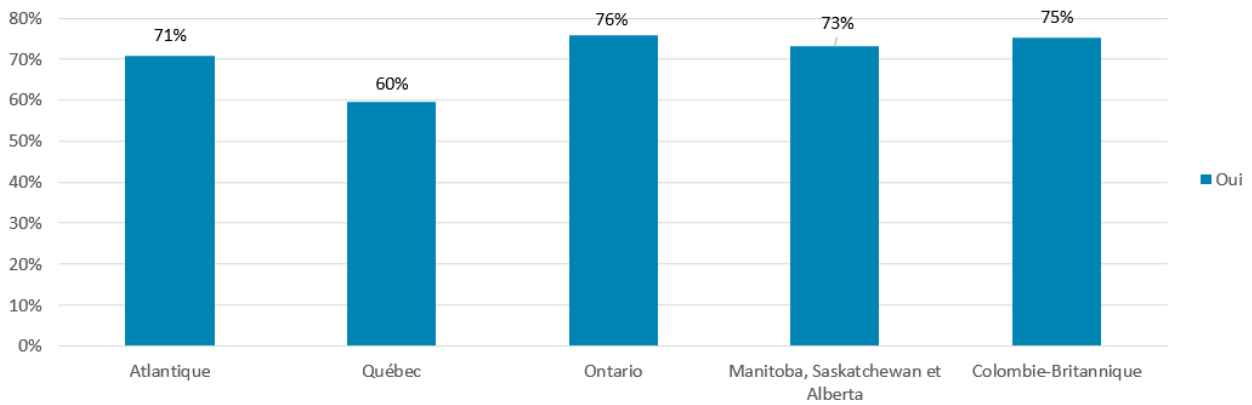


Figure C11 : Selon vous, quelle sera votre source principale de revenu à la retraite? — Région, chez les non-retraités

